

PREMIERE PARTIE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Examinée en Commission des Finances du 20 février 2024,
Examinée en Bureau le 27 février 2024.

Exercice obligatoire depuis la loi n° 92-125 du 6 Février 1992 (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de vérifier la pertinence des lignes d'action directrices proposées et adoptées par le Comité Syndical en matière budgétaire.

Ce débat a lieu dans un délai de 10 semaines (M57) précédant l'examen du budget et constitue la première étape du calendrier budgétaire ;

Il rythme toute la vie décisionnelle de la collectivité et présente un triple objectif :

- ✓ Discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- ✓ Informer le Comité Syndical sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- ✓ Ouvrir aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il constitue ainsi un moment important et stratégique de discussion entre les élus en vue de la construction du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais doit cependant faire l'objet d'une délibération afin de témoigner du respect de la loi, il est une formalité nécessaire à la validation de la procédure de vote du budget, son non-respect pouvant entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay le Fleury).

Pour vous accompagner dans cet « exercice », un document visuel vous sera présenté qui reprend notamment les éléments exposés dans le rapport ci-après.

Éléments descriptifs

Population totale, activité touristique

Population desservie*	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
En habitants	35 073	35 351	35 510	35 469	35 527	35 460	35 402	35 483	35 557
Variation de population	+ 0.78 %	+0.793%	+ 0.45 %	- 0.12 %	- 0.34 % à périmètre constant	-0.19 %	- 0.16 %	+ 0.22 %	+ 0.208 %

- **Population totale** Base INSEE 2021 (le recensement au 1^{er} janvier 2024 est le fruit du recensement INSEE 2021 et peut présenter une légère distorsion avec la réalité du fait du différé d'enregistrement).

Sur le plan démographique à l'analyse des données INSEE de recensement nous notons la **stabilité de la population** avec une très légère croissance.

La population prise en compte au titre de l'analyse des tonnages est la « **Population municipale** » (34 577 h) qui ne comprend que les personnes ayant leur résidence principale sur le territoire. La prise en compte de cette population de référence a pour effet d'augmenter de façon importante les ratios de

tonnages de déchets à l'habitant aussi bien pour le reste que dans une moindre mesure pour l'ensemble des autres flux.

Aussi, au-delà de la population qui réside de façon habituelle, il convient d'observer que notre **territoire touristique** est fortement impacté par la saisonnalité. Nous pouvons constater un **doublément de la production de déchets** de reste entre les mois de février et d'août. Alors même que de façon générale en France nous observons une minoration des déchets produits durant la période estivale.

Cette tendance tend depuis les années COVID à se réduire autour d'un taux de 75 à 80 %. Cette évolution s'explique par un taux de résidences secondaires très élevé (17.78% des logements du territoire) et au développement de la pratique du télétravail.

Nombre de logements 2017	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total
En pourcentage	73.45 %	17.79 %	8.76 %	100 %
En nombre	15 679	3796	1870	21 345

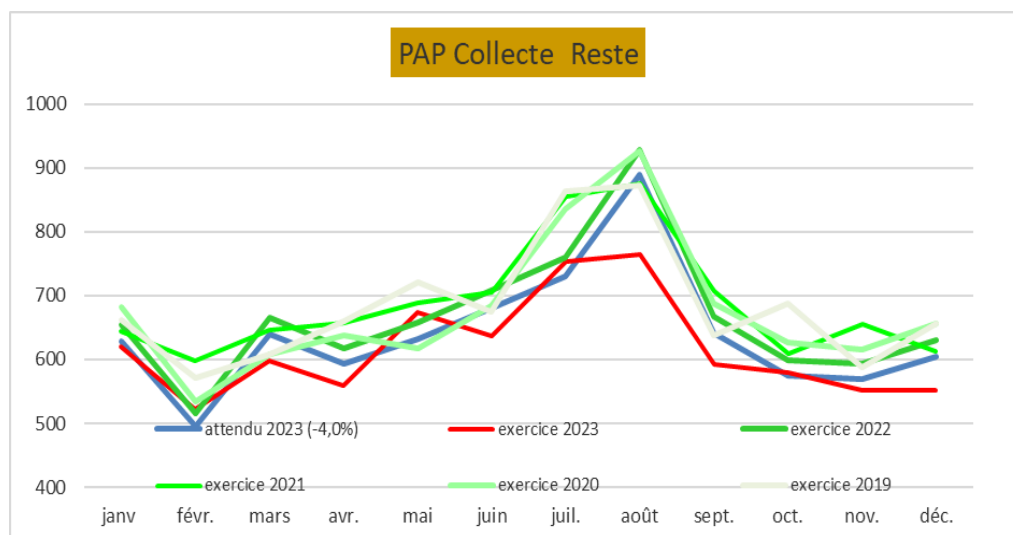
Par ailleurs, il convient aussi d'observer que certains établissements de plein air (campings) représentent une population durant la période estivale comparable à nos plus importantes communes. Cette situation trouvera son terme en 2023 puisque le camping de la Soubeyranne qui représentait plus de 1800 résidents /j n'est plus collecté par nos services depuis fin mai 2023.

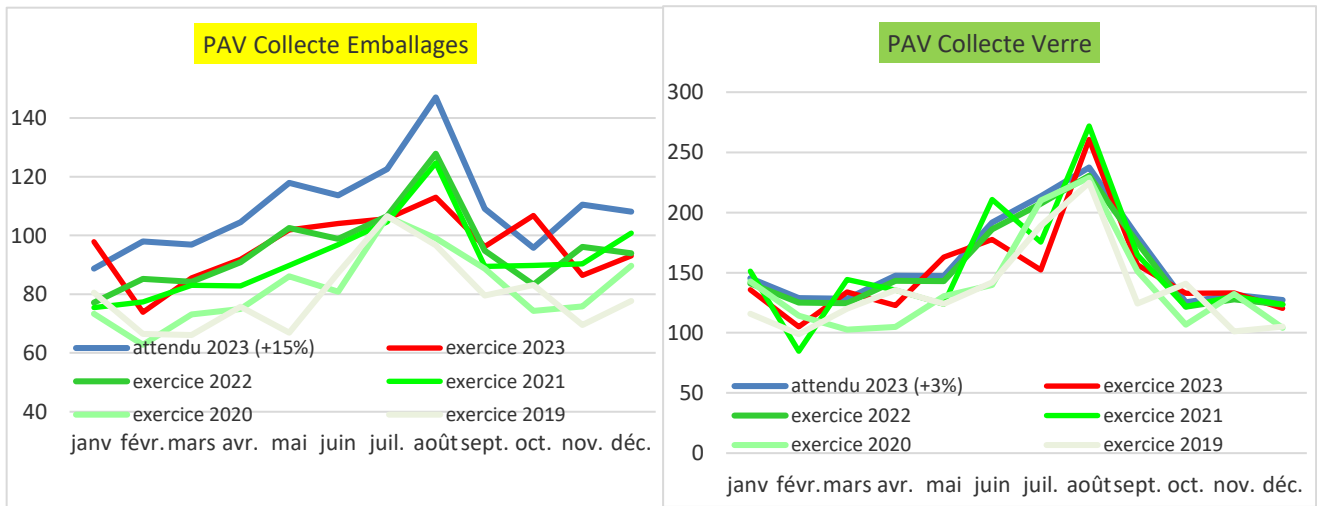
Enfin l'année 2023 a été à bien des égards une année exceptionnelle puis que le rapport de déchets collectés entre février et août est seulement de 46 %.

Ainsi, au-delà des variations de population saisonnière habituelles, il convient de constater que contrairement aux années antérieures qui étaient globalement très stables, l'exercice 2023 présente une forte dégradation des tonnages durant **la période estivale**.

Cette chute significative de collecte des déchets de reste souligne les difficultés rencontrées par le secteur touristique du fait de la superposition de la perte de pouvoir d'achat de nos concitoyens engendré par la très forte inflation et par l'inquiétude des chefs d'entreprises sur l'impact de la crise économique sur leur entreprise.

- - **7,35 %** pour le reste pour atteindre **214,21 kg/an/hab** contre 232 en 2022. (-5.9 % en retirant l'impact du camping de la Soubeyranne (115 t pour 2023 puis 150 t en année pleine).
- **+ 1.34 %** pour les emballages pour atteindre 32.84 kg/an/hab.
- - **3,00 %** pour le verre pour atteindre 54.3 kg/an/hab. (verre pro compris)
- - **12.13 %** pour le papier pour atteindre 16.34 kg/an/hab.
- Soit un total au titre de la collecte sélective de 103.948 kg/an/hab.





Tonnages traités en 2023

Les tonnages se décomposent comme suit :

Nature du déchet	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Proportion 2023	Ratio KG/an/hab.	Évolution 2022/2017	Évolution 2023/2022
Emballages	889	956	985	1 105	1 121	1136	5.26 %	32.84	+ 37.70%	+ 1.34 %
Papier	861	791	679	699	643	565	2.62 %	16.34	- 32.90 %	-12.13%
Verre	1687	1698	1 715	1 896	1 936	1878	8.70 %	54.30	+ 11.32 %	- 3.00 %
Total CS	3 437	3 445	3 379	3 700	3 700	3 579	16.58 %	103.48	+ 6.71 %	- 3.27 %
Reste	8496	8200	8110	8255	7997	7 409	34.32 %	214.21	- 10.69 %	- 7.35 %
Total collecte	11 933	11 645	11 489	11 955	11 697	10 988	50.90 %	317.69	- 5.68 %	- 6.06 %
Déchèteries + carton pro	10 392	10 532	10 279	11 390	10 644	10 598	49.10 %	306.42	+ 8.13 %	- 0.43 %
Total général	22 325	22 177	21 768	23 345	22 339	21 581	100 %	624.11	+ 0.63%	- 3.38 %

* dont 2350 tonnes de déchets verts broyés et valorisés en agriculture ou en réhabilitation de carrière localement

Chiffres estimés par conservation des tonnages de novembre et décembre 2023 du quai de transfert du fait de la non remontée des tonnages SRE ..

13 fév 2024

Rappel de l'impact de la situation de Pandémie

Le contexte très particulier de la pandémie Covid 19 avait impacté fortement la production de déchets des exercices 2020 et 2021 en déplaçant, la production de déchets dans le temps et dans l'espace et en modifiant substantiellement les pratiques.

Le recours à l'E-commerce est devenu une pratique courante et de nombreuses résidences secondaires ont vu leur période ou leur fréquence d'utilisation augmentée voir se sont muées en résidences principales du fait de la pratique généralisée du télétravail.

Pour autant la séquence de pandémie est désormais derrière nous et la phase de normalisation est enclenchée voir achevée. Les frénésies d'achats post Covid sont passées, le recours quasi systématique à l'E-commerce se raréfie, le retour dans les métropoles est effectif. Aussi sauf événement majeur nous aurions dû nous réinscrire dans les tendances historiques (baisse du reste de 2 %, du papier de 7 %...).

L'impact de la crise en Ukraine

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a quant à elle un retentissement intense et nous n'en apprécions encore que les prémices.

Tout d'abord l'envolée des cours des énergies et des matières premières a eu pour impact une augmentation significative des cours des matériaux pour les particuliers comme pour les professionnels. De fait nous notons une réduction des travaux de construction ou de rénovation. Ce qui s'est traduit en 2022 par une moindre production de gravats de 10 % malgré des engagements anciens et une poursuite du fléchissement des tonnages de gravats à partir du deuxième trimestre 2023.

Sur le plan commercial, l'émergence d'une inflation très significative parfois sans compensation des revenus conduit à réduire le pouvoir d'achat des ménages et renforcer la constitution d'épargne de précaution. Cela se traduit par une baisse progressive de la consommation, une réduction du gaspillage alimentaire, un déplacement vers les produits en vrac ou à plus faible valeur ajoutée ainsi qu'une prolongation de la durée de vie des biens (textiles, électronique, mobiliers...).

Cette tendance s'est poursuivie et renforcée en 2023 et pour la première fois nous notons à l'échelle locale, régionale ou nationale une franche réduction de la production d'OMR autour d'une valeur moyenne de 5 %.

Sur l'Uzège, malgré la sociologie plutôt privilégiée de notre territoire ces difficultés ont été fortement ressenties. Ainsi nous avons pu observer une baisse de la production de reste liée à la crise économique que nous avons évalué à 3.5 % au global sur l'année marquant des efforts importants d'économies de la part de nos concitoyens.

La répercussion sur l'activité touristique :

Alors que le mois d'août marque classiquement une production d'environ 875 à 925 tonnes de déchets nous observons une production de 765 t soit près de 135 tonnes de moins. Et même si nous redressons nos chiffres en prenant en compte l'arrêt de la collecte du camping de la Soubeyranne (1800 Equivalent habitant.) qui représente à lui seul 26 tonnes de déchets en moyenne sur juillet et août nous restons avec un déficit mensuel sur la période de 110 t.

De fait, habituellement nous mesurons l'impact de l'activité touristique sur notre territoire au travers l'accroissement de +75 voir du doublement du tonnage de reste entre la période d'été et d'hiver. Pour la première fois ce ratio tombe à 46.55 % entre le mois d'août (765 t) et celui de février (522 t).

Nos efforts de réduction en matière de changement des pratiques :

Enfin, la généralisation du tri en porte à porte des emballages, la suppression de la double collecte de reste durant l'été, la forte promotion du compostage ou encore les campagnes de communication ont fortement influencé les tonnages collectés.

La variation et la répartition des flux :

Au final, le SICTOMU a assuré au cours de l'exercice 2023 la collecte et l'enlèvement de **21 581 tonnes** de déchets contre **22 339** en 2022. Soit 758 tonnes de moins représentant une **baisse de 3.38 % des tonnages**.

Au titre de l'analyse qui va suivre, et afin de permettre la mise en comparaison des exercices 2017 à 2023,

il convient de préciser que la variation de la population sur la période sera considérée comme négligeable puisque l'évolution de celle-ci est seulement de 0.05 %. De fait les données des exercices 2017 à 2023 seront donc comparées sans mises en place de facteurs de corrections.

Les quantités de déchets collectés étaient jusqu'à la pandémie globalement très stables sur le territoire puisqu'en 4 ans la variation des flux collectés hors déchèteries avaient été seulement de 0.56 % et la variation des flux s'effectuait par transfert des ordures ménagères vers la collecte sélective et plus particulièrement les emballages et les papiers. Depuis 4 ans le Covid puis la guerre en Ukraine ont impacté fortement nos modes de vie et, de fait, notre production de déchets.

La répartition des tonnages s'effectue pratiquement à parité entre les services collecte et déchèteries (51 / 49 %). Il convient aussi de noter que le ratio de collecte au sein des déchèteries est sensiblement plus élevé que sur la moyenne nationale des zones rurales mixtes du fait du caractère très touristique de nos communes, du nombre élevé de résidences secondaires, du caractère plutôt opulent des propriétés de l'Uzège et enfin de l'accueil des professionnels au sein des déchèteries publiques.

La collecte du Reste :

Concernant le Reste, nous constatons **une baisse du tonnage de 7.35 %** pour atteindre 7 409 t en 2023 contre 8 255 t en 2021 et 7997 en 2022. Trois facteurs doivent être avancés pour expliquer cette baisse :

- la fin de la collecte du camping de la Soubeyranne (1800 eq hab.) qui en année pleine représente 150 t d'OMR, et qui sur l'exercice 2023 est responsable de la réduction des tonnages de 115 tonnes soit une baisse de 1,43%
 - la crise économique pour environ 3,5 % soit 280 tonnes,
 - enfin les efforts nouveaux portés par les services pour 2.47 % soit environ 200 tonnes (compostage 150 t, retrait des bacs de 360 l et réduction des capacités 20 t, renforcement de la collecte des textiles 20 t, et la mise en place de la collecte sélective 14 t dont les résultats devraient évoluer significativement en 2024).
- Soit une **baisse réelle du tonnage de reste à périmètre constant de 5.9 %**.

Finalement le tonnage de déchets résiduels sur le SICTOMU ramené à la population INSEE totale est de 214 kg/an/hab. Ce chiffre peut être comparé aux 282 kg/an/hab. observé sur le département du Gard pour 2019. Encore faudrait-il corriger ce chiffre à la baisse pour le fixer à 150 kg/hab/an puisque le flux touristique représente en année pleine 12.6 % et les déchets assimilés à 19,5 %.

Enfin il convient de souligner l'abandon de la double collecte estivale qui a permis d'effectuer de substantielles économies de moyens et de consommables et de réduire dans une moindre mesure la tendance à utiliser son bac comme un aspirateur à déchets.

La collecte sélective

Les emballages

- Dans le cadre du changement des pratiques et afin de contribuer à la réduction des flux d'OMR produits puis collectés, il a été décidé de mettre en place la collecte sélective des emballages en porte à porte sur l'ensemble des communes.

- **Cette approche souvent considérée à contre-courant, en raison des moyens humains et matériels qu'elle nécessite, permet par la sensibilisation et le suivi de la qualité du tri des emballages déposés de responsabiliser les producteurs et ainsi encourager indirectement les pratiques vertueuses.**
- **De ce fait l'objectif de réduction des tonnages devient une réalité tangible par le développement des autres filières de valorisation (compostage, collecte des fripes, déchèteries, collecte sélective ...).**

- Au 31 décembre 2023 31 des 35 communes du territoire étaient passées en collecte sélective en porte à porte avec mise à disposition de sacs identifiés. Ces sacs de collecte, rattachés à un producteur, permettent d'observer les éventuels défauts de tri et de contacter l'utilisateur pour lui expliquer les ajustements à réaliser.
- De fait, **c'est toute la chaîne d'acteur qui est alors mobilisée dans un processus d'amélioration continue.** Le propriétaire du déchet qui ne souhaite pas voir le refus de son sac et qui va de ce fait mobiliser son attention, le ripeur qui se voit alors le garant de l'évolution de la qualité du tri, l'ensemble de l'équipe d'encadrement de la collecte pour qui l'objectif du taux de refus devient un enjeu majeur.
- **Au titre des tonnages collectés nous notons la poursuite de l'augmentation des flux + 1.34 %** par rapport à 2022 pour atteindre 1156 t sur l'année. Certes l'évolution attendue n'est pas celle espérée (+15 à 20 %) d'autant que nous avons observé au cours de la période 2017 à 2022 un accroissement des tonnages de collecte sélective de +38,19 % soit environ 8 % par an. Toutefois le bon en avant devrait intervenir en 2024 une fois l'intégralité du déploiement effectué et les habitudes de nos concitoyens prises.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

71_DB-030-253001135-20240403-14_2024_04_

- Pour information, le tonnage 2022 aurait dû être corrigé à minima, par l'intégration de 20 t complémentaires pour tenir compte de l'absence d'enregistrement d'une partie du tonnage d'emballages collectés en décembre. Cette situation fausse les performances. Ce point avait été évoqué lors du précédent rapport d'orientation budgétaire comme suit : « L'augmentation aurait dû être encore plus marquée (+4.3 %) sans un résultat de décembre surprenant -25 % par rapport à l'exercice précédent (74 tonnes livrées contre 101 en 2021) » d'autant que ces chiffres « auraient dû être dopés avec le démarrage de la collecte sélective en porte à porte sur 3 communes ».
- Cette croissance continue au cours des derniers exercices est tout à fait importante d'autant que nous sommes sur un seuil assez élevé de tonnage avec plus de **32.84 kg** par an et par habitant alors même que nous sommes encore pour une très large part en apport volontaire et que de nombreuses filières professionnelles ou secteurs sont exempts de ce service.
- Cette amélioration continue s'explique essentiellement par le renforcement initial du nombre de points d'apport volontaire sur le territoire, la mise en place de l'extension des consignes de tri permettant la récupération des plastiques mous et plus récemment par l'ensemble des cycles de formations et sensibilisation conduits auprès de nos administrés à l'occasion de la sensibilisation au compostage ou de la mise en place de la collecte sélective en porte à porte. Ce résultat devrait croître d'environ 10 à 15 % du fait de la généralisation de la collecte sélective en porte à porte sur 2024.
- Pour autant **notre taux de refus en baisse de 3.58 % reste très élevé avec 25.78 %** (source SRE) **en 2023 contre 29.36. % en 2022.**
- L'observation des caractérisations montre que s'il y a quelques petites erreurs de tri (quelques verres, quelques masques, ...) ou encore la présence de fines ou d'emballages imbriqués rien de bien inquiétant, il y a quelques incivilités qui impactent nos résultats (bidon d'huile de vidange, ...). Ou encore des **modalités de l'actuel contrat** qui conduisent à comptabiliser en refus plus de 50 % des tonnages de fims alimentaires et pots et barquettes. De fait le taux de refus devrait baisser mécaniquement d'environ 10 points lors de la prochaine adaptation de l'outil industriel aux exigences de CITEO.
- Ces refus nous pénalisent très fortement non seulement d'un point de vue financier en ajoutant au coût de tri initial (196.47 € HT/t) un coût complémentaire de 137.20 € HT/t la tonne traitement auquel il convient d'ajouter les pertes de recettes et soutiens ainsi que le règlement de la TGAP (52 €) ; mais aussi et surtout d'un point de vue humain et environnemental puisque c'est la production et les efforts de centaines de personnes qui sont réduits à néant par un « imbécile » et qui conduisent à l'élimination de ces déchets plutôt qu'à leur recyclage de fait le coût de ces incivilités peuvent s'évaluer à près de 100 000 €.

- **L'objectif recherché au travers de la simplification du geste de tri, est de créer de nouveaux réflexes, de responsabiliser nos concitoyens sur leur production de déchets, de les inciter à mieux trier et ainsi à réduire très fortement les tonnages de déchets produits notamment grâce au compostage et à la bonne utilisation des déchèteries.**

Le papier

- Le tonnage du papier, quant à lui qui décroche de façon régulière depuis dix ans de 7 à 10% par an, passant de 1269 T en 2011 à 565 T en 2023. Au titre de cette année nous observons une décroissance de - **12.13%** pour atteindre **16.34 kg** par an et habitant.

Le Verre

- Quant au verre, les tonnages collectés sont exceptionnels puisqu'ils enregistrent un taux de **54.30 kg** par an et par habitant **-3.00 % en 2023** alors même que les emballages en verre sont de plus en plus allégés et que la moyenne départementale est à 30 kg/an/hab.
- Ce différentiel est lié d'une part à la participation partiel des touristes à la collecte du verre (contrairement aux emballages ou aux papiers), la consommation de bouteille plutôt que de cubitainer sur les secteurs plus aisés, le maillage très développé de notre territoire.

L'ensemble des flux de collecte sélective

- Au global des trois flux de la collecte sélective nous observons une légère baisse de **- 3.27 %** globale du tonnage par rapport à 2022. Et nous atteignons un ratio de **103.48 kg** par habitant et par an alors que la moyenne départementale était en 2019 de 77 kg /an/hab.
- Notre performance globale est donc supérieure de 34 % par rapport à la moyenne départementale. Mais il convient de relativiser puisque nous l'avons vu notre base de population est fortement minorée et ce même si c'est aussi le cas sur l'ensemble du département du Gard.
- Toutefois, des marges de progression importantes restent à développer tant par la suppression de zones encore blanches que par le renforcement de certains sites. Pour ce faire a été décidé en 2019 d'interdire la mise en place ou le remplacement de la seule colonne de reste mais bien au contraire de développer systématiquement l'association de points complets et a minima du couple emballages/Reste afin de faciliter le geste de tri et le rendre le plus naturel possible.

Les déchèteries :

- S'agissant des déchèteries, il est nécessaire en préalable de faire état des bilans des différents contrôles effectués depuis 2018 tant par la DREAL au titre de la vérification du respect des contraintes réglementaires que par les différents bureaux d'études ou prestataires chargés du suivi de la qualité des opérations de tri/valorisation. Tous à l'unanimité ont félicité notre collectivité pour la qualité de tenue des sites et le travail de nos agents.
- Une seconde observation introductive doit être portée à votre connaissance et concerne désormais les difficultés qu'éprouvent les collectivités pour organiser la couverture assurantielle des sites techniques. C'est particulièrement le cas pour notre corps de métier ou les centres de tri et plus encore les déchèteries qui éprouvent de grandes difficultés à obtenir une couverture au titre du risque dommages aux biens. Tant les risques de chantage ou de vandalismes sont conséquents à l'échelle nationale. Plus encore dans une période de flambée des cours des métaux.
- S'agissant des tonnages collectés, les flux sont au global en baisse de 0.3 % sur l'année. Il convient de préciser qu'une analyse globale des flux est assez peu représentative en raison des densités extrêmement variables des différents matériaux collectés (gravats/ polystyrènes) et des coûts de traitement à la tonne. Aussi, vous trouverez une analyse des principaux flux dans l'ordre de leur importance.
- **Les gravats** représentent le tonnage principal en déchèterie. La production de gravats est restée stable (-1.08 %) pour atteindre 2861 tonnes en 2023 contre 2892 en 2022 et 3213 en 2021. Ce qui est un indicateur de la stabilité de l'activité du BTP notamment sur le volet travaux des particuliers par rapport à 2022. Il convient de préciser que les personnels du Sictomu incitent volontiers les professionnels à utiliser d'autres filières locales moins onéreuses.
- Les **déchets verts** représentent le deuxième flux en tonnage collecté au sein des déchèteries soit 2757 tonnes en hausse de 5.83 % sur 2023. Ce qui n'est pas significatif. La politique mise en place de détournement et de valorisation agronomique des déchets verts professionnels et communaux s'avère très efficace puisque près de 85 % des tonnages de déchets verts ont pu être valorisées localement auprès d'agriculteurs ou d'industriels.
- Désormais nos partenariats sont suffisamment solides pour pérenniser un taux de valorisation en amendement organique local 85 % des déchets verts collectés. **L'économie financière** réalisée par cette seule opération représente en 2023 **près de 400 000 €** selon les conditions 2020 et permet de plus de financer un programme de prévention par la production de panneaux de sensibilisation des usagers (4 panneaux distincts sont en cours de production et devraient être présentés à l'occasion du DOB).

Mais au-delà de cette économie financière c'est bien une **perspective d'excellence environnementale qui est recherchée**. Le partenariat tripartite entre l'entreprise Fulchiron, l'institut universitaire de technologie de Perpignan et le SICTOMU, qui avait souffert de la période de pandémie a été pleinement relancé afin de permettre d'organiser le suivi scientifique de la réhabilitation de la carrière de Vallabrix. Est actuellement en discussion un complément d'étude sur un volet microbiologique des sols voire une thèse de doctorat sur la réhabilitation de sites carrières.

S'agissant des **tout venant ou déchets divers**, le traitement de ce flux constitue le poste principal de dépenses de traitement des déchetteries (+ de 170 000 €/an). Il représente aussi, un impact environnemental majeur puisque l'intégralité des tonnages sont malheureusement enfouis sans autres formes de valorisation. Ce flux constitué d'un ensemble hétéroclite de matériaux ou déchets

fait l'objet d'une réorientation au sein de bennes valorisables par effort de sensibilisation des usagers et de volontarisme du tri par nos agents.

Ainsi on observe une baisse de 12.24 % des tonnages par rapport à N-1. Soit 1197 tonnes contre 1364 tonnes en 2022, 1640 en 2021... De fait il passe désormais au troisième rang des tonnages apportés en déchèterie et tangente la quatrième place à égalité ou presque avec le Mobilier.

Par délibération du Comité Syndical en 2020 a été mise en place une prime sur performances pour les gardiens de déchèteries et les responsables adossés.

Cette PIPCS fixe des objectifs annuels de réduction de la fraction de tout venant et d'accroissement des flux valorisables (métaux, mobiliers, batteries,...).

De fait on observe une réduction très significative du taux de déchets enfouis et nous atteignons désormais des taux remarquables à l'échelle nationale.

Nous pouvons remercier nos personnels pour la réussite de cette démarche qui modifie en profondeur le comportement de nos administrés.

	Ratio Déchets Divers / Déchets totaux	Ratio Déchets Divers / Déchets totaux (hors gravats)
Exercice 2023	11.56 %	15.99 %
Exercice 2022	13.14%	18.23 %
Exercice 2021	14,8 %	20.8 %
Exercice 2020	16,4 %	22.9 %
Exercice 2019	16,7 %	22.9 %
Exercice 2018	17,7 %	23.9 %

- Pour améliorer le bilan financier et environnemental des déchèteries nous avons souhaité organiser la maîtrise du flux de tout venant d'autant qu'il est soumis à enfouissement et donc au paiement de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).
- **Le tonnage collecté en tout venant est un indicateur pertinent permettant d'apprécier les efforts de tri et de valorisation de nos concitoyens mais aussi et surtout l'évolution des performances de nos équipes.**

- La collecte **des mobiliers est en légère baisse de - 1.94 % après des augmentations de + 17.3 % en 2022, de +13.5 % en 2020 et de + 43 % en 2019**. Désormais 1110 tonnes de mobiliers sont valorisés contre 1132 en 2022, 965 en 2021, 732 tonnes en 2020, 645 en 2019 et 440 en 2018. Nous constatons une stabilisation des tonnages collectés. Ceux-ci étaient jusqu'à présent mis pour l'essentiel dans la benne à déchets divers et enfouis.
- Ce qui représenterait au regard du coût de traitement de 173 € la tonne une dépense de 200 000 €. Alors que désormais en les valorisant dans la benne mobilier, la prise en charge de la valorisation et du transport est financé par l'éco-organisme qui nous reverse par ailleurs un soutien d'un peu plus de 20€/tonne. **L'économie financière** réalisée par cette seule opération représente en 2023 **223 000 €**.
- A l'identique au titre de la collecte **des cartons** nous enregistrons une baisse du tonnage collecté de **- 1.49 %** pour atteindre désormais 670 tonnes en 2023 contre 680 t en 2022 et 706 tonnes en 2021 et 611 en 2020. On observe une légère correction après une majoration de 15.5 % en 2021 (voir chapitre impact du covid et de la guerre en Ukraine)
- Cette collecte s'effectue selon deux dispositifs distincts en déchèterie pour les cartons des particuliers (420t) et porte à porte dans le cadre des contrats de redevance spéciale pour les professionnels (250 t). S'agissant des tonnages des cartons professionnels afin de réduire le coût du service pour la collectivité (transport et tri) mais aussi optimiser l'impact environnemental, ceux-ci sont valorisés auprès d'une entreprise de recyclage implantée sur notre territoire.
- Enfin il convient de noter **l'impact des ressourceries**. Si en matière de tonnages détournés leurs impacts sont parfaitement symboliques (extraction de **29.5 tonnes** de déchets sur 21 696 t), elles participent toutefois pleinement au développement de notre stratégie de prévention des déchets et de soutien aux associations oeuvrant sur l'éco-responsabilité.

Les produits de fonctionnement

Recettes de fonctionnement en €	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Participations des communes/TEOM	4 736 917.00	4 690 957.00	4 683 334.00	4 705 272.00	4 905 699.00*	5 381 085.00 ¹	5 654 490.55	6 081 600,00
Redevances	483 362,09	484 578.54	596 332.57	575 165.21	459 662.07	572 133.88.	826 536.70	702 597.17
Autres ventes de produits finis	582.214,00	500 091,24	559 919.31	322 331.94	471 126.39	695 339.54 ²	638 174.53	639 452.31
Redevance déchèteries	26 892,50	40 331,61	38 085.40	50 372.61	47 869.97	62 061.11	54 497.00	46 197.24

¹ À compter de 2020 la participation des communes intègre en plus de la TEOM les recettes liées au règlement de la prestation de gestion du haut de quai de la déchèterie de Garrigues Ste Eulalie.

² au titre de l'exercice 2021, les recettes d'autres ventes de produits finis enregistrent le règlement de deux annuités des soutiens CITEO (2019 et 2020) soit un versement anticipé de 133 485.60 € ce qui aurait porté le produit des autres ventes et produits finis à 561 853.94 €.

- Le taux de la TEOM est unifié pour l'ensemble du territoire du SICTOMU.
- Ce taux a été réduit au cours des exercices 2013/2019 pour passer de 14.78 % en 2013 à 12.10% en 2019 avant de remonter d'un point en 2021 au regard de la très forte hausse des coûts de traitement (+ 50 %), des sombres perspectives du dossier ECOVAL et l'évolution attendue de la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP). Depuis le niveau de cette TEOM demeure inchangée.

TAUX DE TEOM	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	14.78 %	13.78 %	13.50 %	13 %	12.9 %	12.5 %	12.1 %	12.1 %	13.1 %	13.1 %	13.1 %	13.1%

- En 2020, l'impact attendu de l'évolution des coûts de traitement avait fait passer le coût forfaitaire de la tonne de déchets facturé par SRE de 96 € à 140 € HT hors TGAP, ce qui représentait une majoration des coûts de traitements de près de 50 % et un impact financier équivalent à 1.81 points de TEOM complémentaire.
- Aussi, pour limiter l'impact des coûts de traitements direct ou indirect, des efforts très importants ont été accomplis par le Sictomu pour détourner des flux, vers le recyclage, le réemploi ou la valorisation matière tant pour réduire la charge financière mais aussi et surtout limiter notre impact environnemental.
- Aussi, le budget prévisionnel 2021 proposait une hausse du taux de TEOM de 1 point pour le passer à 13.1 % puis ce taux a été conservé en 2022 puis en 2023.

Redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures :

- La recette de redevances spéciales d'enlèvement des ordures est arrêtée pour l'exercice 2023 à la somme de 702 597.17 € contre 826 536.70 € pour 2022. Les recettes réelles de 2022 s'établissant à hauteur de 760 541.54 €. Le différentiel étant constitué d'une épargne de précaution puisque la remontée des données, la vérification des collectes, la facturation et le mandatement des sommes à recouvrer ne peut débiter qu'au terme de l'exercice annuel.
- La redevance spéciale a subi en 2023 une revalorisation de 7.10 % du prix du litre de RESTE afin de prendre en compte l'évolution de la TGAP. Cette augmentation a été appliquée à tous les professionnels (à l'exception des campings qui ont quant à eux subi une hausse complémentaire afin d'engager une unification des tarifs entre les professionnels et les campings).
- Le montant de la redevance spéciale doit donc s'examiner au regard du montant des contrats de l'exercice 2022 majoré du taux d'évolution des tarifs (7.1 % à l'identique de l'augmentation de la dépense des usagers). Le montant attendu était donc de 814 500 €.

- Pour expliquer les 110 000 € de réduction de recette par rapport à l'attendu, il convient d'observer :
 - o La fin du contrat avec le camping de le Soubeyranne 26 000 € en année pleine,
 - o Le développement du compostage collectif au sein des établissements scolaires,
 - o La forte sensibilisation des élus sur les stratégies de gestion des déchets municipaux,
 - o La faible activité touristique estivale qui nous l'avons vu a conduit à une division par deux des quantités de déchets générés au titre de l'activité touristique,
 - o Enfin l'impact de la perte de pouvoir d'achat.
- Pour autant une analyse affinée devra être produite.

Autres ventes de produits finis :

- Il s'agit des soutiens à la valorisation et des recettes de revente de matériaux que réalise pour notre compte Sud Rhône Environnement. La recette au titre de l'exercice 2023 s'élève à 639 452.31 soit un niveau comparable à celui de 2022 638 174.53 €.
- La lisibilité de la construction de ce montant est à ce jour assez complexe et assez peu lisible. Le montant fluctue en fonction des flux collectés, des taux de valorisation individuels, des cours des matières premières et de l'évolution des barèmes de valorisation et de soutien. Mais nous pouvons considérer en année pleine une recette attendue de 580 000 € au titre de SRE et de 35 000 € au titre de la revente des cartons. Nous sommes donc parfaitement dans notre épure.

Redevance déchèteries :

- Le produit lié à la facturation des apports des professionnels en déchèteries a été budgétisé à hauteur de 50 000 €. Le résultat définitif s'élève à 46 197,24 € et est peu satisfaisant puisque l'attendu était de 55 000 € environ.
- Deux éléments peuvent expliquer cette baisse. Certes au cours des dernières années nous n'avons pas hésité à diriger les professionnels vers d'autres structures de traitement plus adaptés à leurs flux pour autant ce niveau de recette est plutôt décevant et devra faire l'objet d'une analyse affinée.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement en € (réalisées)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges liées au traitement des déchets (62878)	1856 122	1981 984	1905 989	1 983 006	2060 345	2 467 354	2 347 644 . 2 966 889 *	2 375 775 . 3 103 911 *	2 412 327.69 3 195 000* .
Tonnage de reste	8 231 t	8 214 t	8 296 t	8 496 t	8 200t	8 110 t	8 255 t	7 997 t	7 409 t
Charges de gestion (hors 62878)	586 966	544 591	572 368	710 108	644 910	623 803	971 253	897 669	1 022 350.61
Frais de personnel	1752 635	1663 696	1739 158	1801 314	1 839 069	1862 764	1 982 073	2 201 306	2 457 617.54
Autres charges de gestion courantes (chapitre 65)	237 343	255 460	177 161	185 205	316 610	308 174	305 027	306 901	496 173.83
Charges financières	152 424	136 797	120 757	106 774	97 913	92 439	86 298	80 844	80 190.5
Provision pour Risque (Chapitre 68)					300 000	150 000			

* Dépense de traitement que nous aurions été amené à régler sans les efforts de valorisations complémentaires engagés (Bio-déchets, déchets vert, mobilier, verre, tout venant, fripes, ...).

Charges liées au traitement des déchets (62878) :

La charge de traitement des déchets payée à SRE est le produit de trois variables : (les tonnages de déchets, les coûts de traitement et la fiscalité additionnelle). Force est de constater que la situation est très fortement dégradée sur deux de ces trois critères (**augmentation des coûts de traitement de 50 % en 2020**, et fiscalité additionnelle qui voit le montant de la **TGAP grossir chaque année pour passer de 25 à 65 € HT en 2025. Soit sur 2023** de 45 à 52 € HT/t de déchets **représentant une hausse complémentaire de + 77 000 €** sur l'année.

- Cette année, la baisse des tonnages de déchets de reste (-7,35%) et l'augmentation de la fraction de déchets valorisables en déchèteries permet de contenir de façon très efficace la dépense.

- La dépense de traitement de 2023 est de fait inférieure à celle de l'exercice 2020 (- 55 000€) malgré l'évolution des coûts de traitement mais surtout de l'évolution de la TGAP qui est passée de 25 à 52 € la tonne sur cette période.

Aussi, sans les efforts des personnels et cadres de la collectivité et les stratégies mises en place afin d'engager une valorisation un réemploi et recyclage local, notre dépense de traitement aurait été de **plus de 3 198 483 €** soit une dépense **de 786 156 € de plus que le montant de la facture** qui nous a été adressée. Ce qui représente une économie équivalente à **1.75 pts de TEOM**.

Ainsi, au titre de l'analyse, **il convient d'ajouter aux 2 412 327.69 €** acquittés auprès de SRE et de SMV les dépenses complémentaires qu'aurait représenté le traitement des 2 350 tonnes de déchets verts issus des déchèteries et valorisés en amendement organique, la valorisation des 1110 tonnes de mobiliers extraites pour une grande partie de la benne de tout venant ou encore par exemple les économies de traitement liées à la collecte de 40 tonnes de fripes complémentaires, des 877 t de reste, les 311 t d'emballages, les 288 tonnes de verre, 95 t de carton

De fait grâce à cette politique active de valorisation, ce n'est pas moins de **5 071 tonnes de déchets nouveaux qui ont été valorisés au cours des trois dernières années** et ce, sans compter nos efforts sur la collecte sélective des emballages, cartons, ...qui sont eux aussi de belle qualité.

Cette approche présente le double avantage de limiter pour nos administrés l'impact financier des hausses des couts de traitement des déchets mais aussi et c'est encore plus important d'engager le SICTOMU dans une démarche encore plus écoresponsable en mettant en place un programme de valorisation et surtout de changement des pratiques.

Charges de gestion (hors traitement 62878) :

En 2023, une dépense de 1 022 350.61 € a été réalisée contre 897 668.72 € en 2022 ou 971 253.47 € pour 2021. Ce montant global marque une grande disparité de situations :

- Des dépenses nouvelles afin de développer le changement des pratiques (sacs de collecte sélective des emballages 80 000€, 1000 composteurs individuels 45 000 €, efforts de communication).
- D'autre part des augmentations conjoncturelles importantes en matière de carburant surcoût de 57 000€ des frais de carburant par rapport à la moyenne des trois dernières années, du doublement des charges d'électricité depuis mai 2022 soit 20 000 €/an, prestation de broyage des sites + 10 000€.
- Des prestations qui deviendront récurrentes (broyage des déchets verts 55 000 €, géolocalisation et facturation des prestations de collecte 40 000 €, augmentation des charges de locations des bennes et caissons de collecte des déchets...).
- Ou des prestations nouvelles au titre des entretiens des matériels du fait de la forte inflation et de l'accroissement de la flotte de véhicules 50 000 €

Frais de personnel et structure des effectifs :

La masse salariale, pour l'année 2023, s'élève à 2 457 617.54 € en augmentation de 12% par rapport à 2022 (2 201 305.67 €) pour **un effectif de 40 agents titulaires, 1 agent en CDI** et 18 agents contractuels dont 6 en contrat de projet et 6 en remplacement à la date du 1^{er} janvier 2024.

Au 01/01/2024 : titulaires

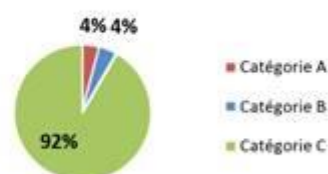
Cat A.		Cat B.		Cat C.	
H	F	H	F	H	F
1	1	1	1	29	7
Total : 2		Total : 2		Total : 36	
Total titulaires : 40					

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	10%	11%	10%
Technique	90%	89%	90%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Il convient de souligner qu'au regard de la variabilité de la production de déchets tout au long de l'année, le SICTOMU avait recours à des personnels vacataires pour faire face à des besoins ponctuels (double collecte durant les deux mois d'été, remplacement des personnels titulaires...). Désormais avec l'abandon de la double collecte estivale cette dépense est abandonnée.

CDI	1 agent
CDD	18 agents étant en contrat au 31/12/2023 (6 Contrat de Projet)

Au 31 décembre 2022, les données de la synthèse du rapport social unique indiquaient :

Effectifs

51 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 39 fonctionnaires
- > 9 contractuels permanents
- > 3 contractuels non permanents



1 contractuel permanent en CDI

Par rapport à 2022, il convient de noter :

- Au titre de l'effectif de prendre en considération le recrutement à plein temps de notre chargé de communication pour assurer la mise en place de notre politique de prévention ainsi qu'un responsable administratif et financier pour renforcer l'équipe et préparer la mise en place d'une possible tarification incitative.
- Au titre de l'évolution de la masse salariale, l'inflation a conduit à une augmentation du traitement et de la revalorisation des grilles indiciaires des cadres C,
- L'évolution du volet social par l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant de 7 à 9 €, la participation aux frais de mutuelle ou de prévoyance en année pleine.

Le temps de travail annuel des agents est réalisé sur la base de 1607 h.



Heures supplémentaires		
2020	Total employeur	51 089,69 €
2021	Total employeur	51 258,77 €
2022	Total employeur	48 560,06 €
2023	Total employeur	53 672,06 €

Déclaration masse salariale CNRACL pour assurance statutaire				
Année	Nb agents	TIB	NBI	SFT
2021	41	801 579,44 €	10 232,76 €	7 053,13 €
2022	40	852 604,39 €	10 574,58 €	9 478,50 €
2023	42	907 412,04 €	10 603,68 €	10 981,10 €

Total Riseep		
2021	Total employeur	208 380.52 €
2022	Total employeur	241 284.40 €
2023	Total employeur	270 626.00 €

Autres charges de gestion :

Ces dépenses ont augmentées de 50 % sur 2023 en raison essentiellement des cotisations à l'habitant auprès de notre syndicat de traitement. (SRE, accès aux déchèteries voisines), un second poste a évolué fortement il s'agit des pertes sur créances marquant un contexte économique plus fragile en cette période de fin de COVID.

Charges financières :

Cette charge décroît régulièrement d'année en année. Pour atteindre 80 190.50 € de remboursement annuel.

Pour rappel, les investissements ont été réalisés sans recours à l'emprunt par autofinancement.

Provision pour Risques :

Le traitement des déchets collectés par le SICTOMU a été confié au Syndicat SRE qui regroupe 5 collectivités (SICTOMU, NÎMES METROPOLE à travers 4 communes – (Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud), CC BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE, CC VALLEE DES BEAUX-ALPILLES, et CA ARLES) soit 53 communes pour 120 000 usagers. Le SICTOMU représente 30% de SRE.

À travers une DSP conclue en juin 2001, SRE a confié à la société ECOVAL la réalisation et l'exploitation d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers sur la commune de BEAUCAIRE (Bail emphytéotique et convention d'exploitation) jusqu'au 18 avril 2025 (Tri Mécano Biologique).

À la suite de différents portant sur les conditions financières de la DSP (considérées par ECOVAL comme insuffisantes) la société ECOVAL a déposé son bilan le 6 mars 2020. Un contentieux est désormais engagé entre la maison mère d'ECOVAL et SRE.

Le litige porte tout à la fois sur le remboursement :

Des dépenses engagées au titre du règlement de la TGAP des années antérieures (taux de refus de tri jugé élevé) et qui représentait au 8 novembre 2019 un montant de 1 874 041 € soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 562 000 € (30 % de 1 874 041€).

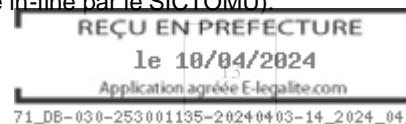
Mais aussi possiblement sur le règlement de la valeur nette comptable (VNC) résiduelle des dépenses effectuées par ECOVAL pour la réalisation des études, travaux et construction de l'unité de tri mécano-biologique de Beaucaire. Le montant de cette VNC est à ce jour estimé à 4 800 000 €.

Soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 1 440 000 € (30 % de 4 800 000 €).

Au final la participation financière du SICTOMU en cas de dénouement défavorable pour SRE et de sollicitation quant au remboursement de la VNC s'élèverait à 562 000 € + 1 440 000 € = 2 002 000 €

Lors d'un récent audit, la Chambre Régionale des Comptes a souligné que les coûts de traitements versés par SRE à ECOVAL ne permettaient pas au délégataire du service public de trouver un équilibre financier.

Aussi au regard du litige bien réel qui est engagé au titre du règlement du reliquat de TGAP (1 874 041 €) le Comité Syndical de SUD Rhône Environnement (SRE) a été décidé la mise en place et le financement intégral de cette provision pour risque y compris la part portée in-fine par le SICTOMU).



De son côté, pour l'instant, le litige concernant la VNC (valeur nette comptable) n'est pas engagé. Aussi, le SICTOMU a provisionné des montants de 300 000 € en 2019 puis de 150 000 € en 2020 pour faire face à cette dépense potentielle. Soit un total de 450 000 € au titre des provisions pour risque sur un total maximum possible de 1 440 000 €. Par ailleurs, dans le budget une somme de 1 million avait été réservée au pour faire face à cette possibilité.

Les recettes et dépenses d'investissement

Les recettes :

L'encaissement du FCTVA, option offerte au syndicat, a contribué à améliorer les capacités d'autofinancement de la collectivité. La recette, a été de 145 046.06 € en 2023 et 689 995.31€ au titre des opérations d'ordre de transfert entre sections des amortissements.

Montants en € (réalisé)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
040- opérations d'ordres de transfert entre sections	666 333.23	534 137.14	545 703.42	512 548.43	561 876.92	708 607.28	708 393.89	689 995.31
10222- FCTVA	80 593.40	155 114.58	170 202.53	145 714.91	113 020.40	88 072.72	149 593.77	145 046.06

Les dépenses :

Montants en € (réalisé)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
16- Emprunt et dette assimilée	392 597.92	407 852.26	330 808.73	164 364.64	133 552.34	138 823.84	144 312.34	150 026.96
20- Immobilisations incorporelles	0.00	1 470.00	10 278.00	3 996.00	20 478.26	0.00	14 580.00	15 300.00
21- Immobilisations corporelles *	182 913.14	401 577.59	641 038.34	1 113 284.49	868 027.30	872 327.70	597 216.60	273 065.65
23- Immobilisations en cours	856 069.09	635 862.13	23 972.40	48 439.80	9 792.00	9 792.00	.00	108.00
Total dépenses réalisées	1 433 974	1 454 573	1 098 740	1 396 988	1 063 538.9	1 048 702.91	789 257.82	471 884.09

Emprunts et dette assimilée :

La charge annuelle de la dette continue reste stable pour atteindre 150 026.96 € en 2023. Son remboursement ne représente plus désormais que 0.33 point de TEOM ce qui libère une capacité d'investissement bien réelle.

Immobilisations corporelles :

L'exercice 2023 marque une inflexion de la stratégie du SICTOMU qui s'oriente vers l'élargissement du porte à porte et voit donc se réduire la collecte en apport volontaire. Cet exercice se caractérise par le prolongement des efforts de renouvellement des matériels de collecte ou la modernisation générale de nos installations mais aussi sur le lancement d'études de préfiguration relatives aux mutations de notre syndicat.

Ainsi les dépenses d'investissement ou engagement réalisés ont permis :

- L'acquisition de véhicules de collecte (1 benne à ordures ménagères et une mini benne,).
- La fourniture de matériels (distribution de 1000 composteurs individuels, de 30 lombricomposteurs l'acquisition de 5 caissons de 10 et 30 m3 pour nos déchèteries, ...),



- De financer l'ensemble des équipements sur le budget général et de ne recourir à l'emprunt que pour les seules opérations immobilières (création de déchèteries, de centre de valorisation, ...) qui sont des équipements structurants et dont la durée d'amortissement s'opère sur plusieurs décennies.

Enfin, sont engagées ou en cours de mise en place différentes études de préfiguration pour l'extension de la déchèterie de Fournès mais aussi pour la définition d'un nouveau centre de recyclage revalorisation en remplacement de l'actuelle déchèterie d'UZES devenue vétuste.

L'encours de la dette

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	538 395	536 906	536 454	444 212	265 044	228 504	229 651	225 157	233 114	230 537	179 298

L'encours de la dette a chuté fortement en 2019 et restera stable cette année puis une baisse de 50 000 € sera enregistrée pour 2025.

L'encours de la dette du syndicat représente une faible part de la contribution de la TEOM 0.57 point ; ce qui nous permet de faire face ainsi plus facilement à l'augmentation attendue des coûts de la fiscalité additionnelle (TGAP) sur le traitement des déchets.

Bilan et perspectives

Bilan

Bilan en entrée d'exercice

Pour rappel pour la 1^{ère} fois au cours de la dernière décennie, à la suite de l'augmentation attendue des coûts de traitement, l'exercice 2020, s'était conclu par un déficit de **235 502.69 €** représentant 0.56 point de TEOM. Cette situation de déficit de l'exercice 2020 pouvait entacher la viabilité industrielle de notre collectivité et plus encore le devenir de long terme du syndicat.

Le choix de maintenir le taux de TEOM à un niveau insuffisant pour faire face aux surcoûts qui s'annonçaient avait été retenu lors du vote du Budget Prévisionnel en cette année électorale. Pourtant le taux de TEOM sur le territoire du SICTOMU était l'un des taux les plus faibles du département. Il était passé de 14.78 % en 2013 à 12.1 % en 2019 et 2020.

L'augmentation de 50 % du coût de traitement des déchets avait pesé très lourdement au cours de l'exercice 2020 et si les services n'avaient pas eu la capacité d'engager une forte démarche de valorisation, le déficit que nous aurions dû constater se serait élevé à 724 302 € soit 1.8 point de TEOM.

Pour autant la trésorerie du syndicat restait conséquente 2 625 028.15 € mais elle devait aussi permettre de faire face au risque judiciaire et financier du conflit Ecoval / SRE et ce pour un montant d'environ 2 000 000 €. Ce qui constituait une menace majeure.

Sur le plan technique, le syndicat était très convenablement doté puisque qu'un programme volontariste de remplacement des matériels et équipements avait été engagé. De plus avait été conservé de nombreux véhicules pour faire face aux pannes ou nécessité d'entretien. Par ailleurs, un plan prévisionnel d'investissement sur 10 ans avait été réalisé et permettait d'organiser avec fluidité et efficacité l'ensemble des renouvellements des matériels et la création d'équipements structurants.

De fait, les enjeux techniques sont aujourd'hui de maintenir l'outil de production et donc d'assurer le renouvellement régulier des matériels et poursuite de la modernisation du service. Ceci s'effectue en recherchant l'optimisation des performances des services et en préparant notre outil industriel à la mise en place d'une fiscalité incitative.

Les flux de déchets captés qu'il s'agisse de la collecte en porte à porte, en apport volontaire ou en déchèterie étaient bien maîtrisés, les taux de valorisation des emballages étaient bons et en croissance nette (+35 % en 4 ans). Et nos performances si nous nous comparons à l'échelle départementale étaient très bonnes tant au niveau des ratios de collecte du reste (232/279) que de la collecte sélective.

S'agissant des modalités de gestion de nos déchèteries nous avons, grâce à la construction de la déchèterie de Vallabrix, mis en place une structure de référence de haute qualité qui permet à l'ensemble des équipes de progresser. D'ailleurs pour l'inspecteur des installations classées, les bureaux d'études ou les éco-organismes qui sont intervenus sur nos sites (bien que souvent exigus), elles sont jugées très bien gérées. Pour autant il nous reste encore des marges d'améliorations importantes.

La séquence de redémarrage des déchèteries du SICTOMU lors de la séquence de pandémie s'était faite avec une grande efficacité et fluidité. Quant à la prestation nouvelle de gestion du haut de quai de la Déchèterie de Garrigues Sainte Eulalie, elle a amélioré considérablement les conditions d'accueil et de tri du site. Enfin, nous avons su mettre en place des filières de valorisations nouvelles et efficaces qui nous avaient permis de réaliser une économie de plus de 2300 tonnes de traitement par an et construire des partenariats durables et d'excellence.

Les exercices 2019 et 2020 avaient montré que nous étions réactifs et efficaces pour organiser l'adaptation de notre syndicat. La prise en gestion directe du haut de quai de la déchèterie de Garrigues St Eulalie, l'intégration de la commune de Bouquet, la révision de nos statuts, la modification de nos partenaires historiques de collecte des textiles, la poursuite intégrale de la collecte lors des phases de confinement, les conditions de redémarrage des déchèteries réalisées tout à la fois par anticipation et professionnalisme, la remise en service en quelques jours d'une double collecte estivale ou encore la mise en place de partenariats avec des industriels ou des associations avaient pu largement le démontrer...

Sur les modalités de collecte nous réalisons des efforts importants pour améliorer la qualité du service, (acquisition de véhicules spécialisés performants (BOM, BOM grues, mini-bennes, poly bennes, Packmat, Véhicule de lavage haute pression..., visuels de sensibilisation sur le flanc des bennes, collecte des encombrants en porte à porte, ...) renforcement et intégration des sites (conteneurisation aérienne et enterrée) et nos capacités d'optimisation de la collecte sélective s'en trouvaient décuplées. Sur le plan des performances, nous avons conscience que nous pouvons encore améliorer nos résultats en matière de coûts de collecte et de refus de tri et nous avons engagé avec nos équipes un travail en ce sens.

Au titre des ressources humaines, les personnels administratifs, sont impliqués, responsables et compétents toutefois il convenait de mettre en place les moyens nécessaires pour sécuriser certaines fonctions. Enfin s'agissant des équipes techniques, elles étaient opérationnelles, et reconnues pour assurer un service de qualité. Pour autant des efforts devaient encore être produits afin d'améliorer le professionnalisme et l'efficacité des équipes.

Au titre du périmètre, des statuts ou de la gouvernance, notre syndicat fonctionnait désormais dans un mode apaisé et pleinement collaboratif. Cette situation était due notamment à la mise en place en 2017 puis en 2020 lors de l'élection du nouvel exécutif d'un bureau syndical parfaitement représentatif de chacune de nos collectivités.

Restait l'incertitude technique et financière que fait peser notre partenariat avec Sud Rhône Environnement tant par l'existence d'un contentieux historique avec son délégataire mais aussi en raison des choix de traitement mis en place, l'enfouissement dont les coûts (prestation et fiscalité) nous obligeaient à une grande prudence et une grande vigilance.

Aussi, au regard de nos exutoires et des enjeux de valorisation du Plan régional, il convenait de porter un effort significatif sur la réduction du volume de la poubelle.

De fait, nous faisons le constat qu'une politique résolument active de réduction des flux de déchets, restait la seule solution permettant d'obtenir des performances environnementales, techniques et financières satisfaisantes.

Les ajustements et évolutions engagés au titre de l'exercice 2023

En 2020 la situation de pandémie avait fortement impacté le fonctionnement des services. Aussi, afin de garantir la sécurité des personnels l'organisation de la collecte avait été réadapté (5 bennes de collecte au lieu de 4, **généralisation du mono-ripage**, horaires décalés, autorisation de départ dès la fin de tournée, adaptation de certains postes administratifs au télétravail) ce qui avait permis de passer de façon fluide l'ensemble de l'exercice.

Depuis 2021, nous sommes revenus dans un schéma avec 4 Bom de collecte et avons rétabli des équipes de trois agents. Les tonnages sont repartis à la baisse et avons franchi pour la première fois la barrière des 8 000 tonnes de déchets produits (7997) en 2022 et cette année nous tangentons les 7400 t.

La réduction des recettes de redevances acquittées par les professionnels du fait des fermetures ou abattement au titre de l'exercice 2020 et 2021 est désormais derrière nous et les recettes de redevances redeviennent conséquentes d'autant que le nouveau système d'enregistrement des levées permet d'avoir une plus juste comptabilisation des professionnels au bac. Toutefois la crise COVID et le ralentissement économique engendré par l'hyperinflation liée à la guerre en Ukraine a fragilisé nombre d'établissements et de fait de nombreuses disparitions d'entreprises sont constatées.

Sur le plan technique et industriel l'exercice 2023 s'inscrit dans le prolongement des actions conduites dans les années antérieures (renouvellement et modernisation du parc de matériel avec l'acquisition d'une benne à ordures ménagères et d'une mini benne)

	Nombre	Prix moyen	Montant	Durée d'amortissement	Besoin annuel
Véhicules	8bom,4bom-gr, 1pack 2polyb, 3mb,6 VI		5 780 000	PL 9 ans VI et mb 7 ans	665 000 €
Bâtiment et sites			9 000 000	25 ans	360 000 €
PAV	500 aériens 90 enterrés	1200 6000	600 000 540 000	7 ans	170 000 €
Maintenance					160 000 €
Autres matériels				7 ans	100 000 €
Bacs de collecte	15 000	35	525 000	7 ans	75 000 €
Caissons de déchèteries	70	7 000	300 000	7 ans	70 000 €
TOTAL					1 600 000 €

Le besoin annuel d'investissement pour assurer le renouvellement de nos équipements est donc de 1,6 M€ hors nouvelles opérations.

Les efforts portés sur la mise en place d'outils de géolocalisation des véhicules et de suivi des levées de collecte sont désormais opérationnels. Ces nouveaux équipements, s'ils permettent aux responsables d'optimiser au mieux les tournées de collecte, de piloter les équipes, ou d'apprécier l'avancée et les difficultés rencontrées par les équipes, permettront aussi et surtout la mise en place à moyen terme d'une fiscalité incitative basée sur la production réelle de chacun.

Sur l'approche métier la volonté du Président a été de renforcer le service aux personnes dans une logique de simplification et de fluidité en proposant autant que faire se peut des solutions d'accompagnement en matière de gestion des déchets. Ainsi a déjà été mis en place un nouveau service de collecte des encombrants à domicile. Le choix retenu a été de créer non seulement un nouveau service de proximité mais aussi, de favoriser l'intégration sociale en mettant en place un partenariat avec le centre social intercommunal Pierre Mendès France.

Cette évolution s'exprime aussi au travers de la recherche de simplification de la collecte sélective par création d'un service de collecte en porte à porte (amorçage de la collecte des emballages en sacs en décembre 2022 sur trois communes, Flaux, Valliguières et Pognadoresse) qui est aujourd'hui en passe d'être généralisé.

Au titre de nos équipements structurants, il s'agit d'engager l'évolution et la modernisation des sites afin d'apporter une plus grande fluidité et une plus grande fonctionnalité de ses équipements et les projeter vers l'échéance 2050. Ainsi trois opérations sont en cours :

- La première concerne l'évolution de la déchèterie de Fournès de façon à créer dans la mesure du possible l'équivalent de l'équipement de Vallabrix, l'étude de programmation est en phase de finalisation, les accords avec les différents propriétaires sont en cours afin d'acquiescer les fonciers. Et le marché de travaux sera lancé dans les prochains mois.

- La seconde est de remplacer sur un autre site plus vaste la déchèterie d'Uzès par un centre de tri / valorisation qui porterait alors une triple mission. La première est bien évidemment la collecte séparative de haut niveau des déchets. La seconde est de pouvoir assurer une mission de sensibilisation et de formation avec l'accueil de groupes ou scolaires et enfin une approche relative à l'économie circulaire et la réutilisation en créant une série d'alvéoles de dépôts /trait libre et d'associer dans la continuité de ce site une Recyclerie. Le cahier des charges de cette opération est réalisé et le lancement du marché de Maitrise d'œuvre devrait intervenir dans les prochaines semaines.
- La troisième est la conduite d'une réflexion sur le devenir du quai de transfert et son adaptation à l'évolution des flux et exutoires attendus.

Enfin une profonde mutation du rôle et des missions portés par notre Syndicat

Les exercices 2022 et 2023 marquent une modification très sensible des orientations du syndicat. Si la dimension technique et industrielle de la collectivité demeure et s'inscrit dans une certaine continuité (hormis la collecte sélective des emballages en sacs), est mise en avant la nécessité **de dépasser très largement notre domaine strict d'intervention pour s'engager sur la prévention et le changement des pratiques.**

Car il apparait évident tant pour des raisons financières qu'environnementales que notre enjeu n'est plus de collecter les déchets, ni même de les valoriser (ces enjeux-là étant déjà atteints et dépassés) mais d'engager véritablement le changement des pratiques de nos concitoyens pour aller vers un territoire respectueux, responsable et sobre en matière de production de déchets.

Cette stratégie repose essentiellement sur un tripode (**Communication, Collecte sélective et Compostage**) où les actions se répondent, se complètent et permettent en occupant l'espace de conduire à une prise de conscience progressive et durable des enjeux du déchet par nos concitoyens.

Ainsi en matière de communication un ensemble de programme d'action a été lancé et se décline au travers du triptyque « **Réduire Composter Trier** ».

Le plan de communication a été élaboré et validé fin 2023. Il définit :

- les cibles prioritaires (communes, élus, usagers, scolaires, professionnels, ...),
- arrête les axes de progression de la collectivité (prévention des déchets, lutte contre le Gaspillage Alimentaire, recyclage et réutilisation, compostage des biodéchets et enfin l'ensemble des opérations de tri avec une attention particulière sur le tri des emballages),
- définit les vecteurs de communication (évolution du site internet, présence du SICTOMU sur les réseaux sociaux, collaboration appuyée avec les communautés de communes et communes sur la mise à disposition d'articles afin d'alimenter leurs gazettes, vidéo métier et institutionnelles,
- propose en collaboration avec nos partenaires des programmes de sensibilisation des collégiens et lycéens type fresques du déchet ou fresque du gaspillage alimentaire, l'office de tourisme sur la gestion des déchets au sein des gîtes et établissements touristiques, ...

L'ensemble de ce programme permet de nous positionner comme Le référent sur la question du déchet et un acteur « facilitateur » pour le développement de ces pratiques sur le terrain.

En matière de collecte sélective la stratégie est double il s'agit de rendre plus visible le geste de tri de façon à le généraliser tout en veillant à la qualité de celui-ci. Aussi a été décidé la mise en place de la collecte en porte à porte des emballages ce qui classiquement devrait doper d'environ 15 à 20 % les tonnages de déchets collectés.

En effet le geste est plus simple que de se rendre au conteneur, plus visible et permet d'encourager les plus réticents à s'engager en matière de tri. Inversement pour éviter l'accroissement des refus de tri inhérent à la collecte sélective en porte à porte a été décidé la distribution de sacs identifiés, un suivi strict de la conformité du contenu par les personnels de collecte et autant que faire se peut l'interdiction des bacs de regroupement.

Pour mettre en place cette stratégie, des réunions de sensibilisation avec les élus ont eu lieu au sein des mairies, puis des réunions publiques auprès de chacune de nos communes, enfin des séquences de distribution de sacs individualisées.

De fait toute une campagne de communication s'est donc développée de façon concomitante avec les sessions de formation au compostage créant ainsi une résonance et une permanence de la question de la valorisation des déchets.

Enfin en matière de compostage, un effort important a été porté sur la mise en place d'une filière de valorisation des bio déchets par la mise en place d'un réseau dense et diversifié de partenariats sur le compostage individuel ou collectif.

- Convention de partenariat avec la CCPU pour le cofinancement à 100 % des composteurs individuels de nos usagers communs.
- Création de référents compostages communaux sur l'ensemble de nos communes afin d'animer les territoires et porter les projets locaux,
- Mise en place de référents de sites pour gérer au quotidien les sites de compostage-partagé.
- Fabrication de composteurs collectifs par le centre social intercommunal Pierre Mendès France,
- Réalisation en partenariat avec les communes et la CCPU de sessions de formations au compostage de 45 minutes afin de fournir les connaissances et compétences nécessaires à nos administrés pour exploiter durablement et avec efficacité les matériels mis à disposition,
- Généralisation du compostage dans les écoles, établissements scolaires...
- Distribution cette année de près de 1 000 nouveaux composteurs pour atteindre désormais un taux de 6 200 composteurs implantés sur notre territoire permettant de couvrir 46 % des 13 000 logements avec jardins recensés au sein de nos communes.

Perspectives techniques et financières

Évolution réglementaire et plan régional :

Le PRPG Occitanie (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets) a été adopté fin 2019 et s'inscrit dans le respect des objectifs de la loi Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Il prévoit **d'augmenter la valorisation** matière et fixe le taux de valorisation des déchets à

55 % en 2020 (le SICTOMU est à 59 % en 2023) puis 65 % en 2035 des déchets non dangereux.

Il fixe une **réduction de 35 % des quantités de déchets résiduels** entre 2015 et 2031 notamment grâce au développement de la collecte sélective (+ 34 % pour les emballages et + 21 % pour le verre sur la période) et la collecte des bio déchets (en cours de mise en place) ou encore par la réduction de la part de déchets enfouis domaine de la filière d'élimination sur lequel nous n'avons aucune prise.

Et fixe par rapport au tonnage de 2010 un abaissement des tonnages annuels mis en décharge de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025. **Ce qui dans le cas du SICTOMU ou plus largement de SRE est impossible puisqu'aujourd'hui l'intégralité ou presque des déchets ultimes est désormais enfouie sur le site de Bellegarde.**

Vers un territoire « zéro déchet » :

- Les contraintes liées à l'accroissement des coûts de gestion des déchets, tout autant que nos enjeux d'élus et de citoyens éco-responsables, porteurs d'une vision de long terme, nous conduisent à engager une politique volontariste de réduction de la production et de la toxicité de nos déchets.
- Se double à cet enjeu cardinal de prévention, une volonté d'optimisation des performances de collecte sélective, de réemploi et de réutilisation.

- C'est donc une politique active de sensibilisation de prévention et de changement des pratiques tout autant que de rationalisation des services qui devra se développer dans le cadre de cette mandature.

- Celle-ci se développera autour d'un ensemble de leviers de communication et de sensibilisation pour chacun des acteurs qu'ils soient usagers, professionnels ou élus tout autant qu'au travers d'un ensemble de propositions techniques.

- L'objectif attendu est la baisse régulière et significative des tonnages de déchets de reste et par corollaire la hausse des tonnages des collectes sélectives ou encore le compostage des déchets fermentescibles.

Il est intéressant de noter que pour la première fois le SICTOMU passe en dessous de la barre des 7 500 tonnes de déchets de reste produites et alors même que nous sommes sur une très légère augmentation de la population.

- Pour apprécier l'efficacité et la performance des actions qui seront conduites, des indicateurs pertinents seront mis en place tels que : le suivi des productions (tonnages et taux), les taux d'implantation des équipements, la typologie des matériels (volumes des bacs, capacité des composteurs, ...) ou encore les performances de collecte (...),

REÇU EN PRÉFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E.legalite.com

71_DB-030-253001135-20240403-14_2024_04_

- Consommer localement, éviter les emballages, valoriser ses déchets par réemploi ou réutilisation, Allonger la durée de vie des objets, trier plus et mieux ou encore réduire son empreinte sont les enjeux sur lesquels nous devons nous inscrire. Et qui se traduira dans les prochains mois par la présentation en Comité Syndical d'un plan de prévention des déchets.
- L'objectif de fond est d'associer à notre territoire remarquable à bien des titres une « excellence » ou tout au moins une performance environnementale de haut niveau sur le domaine des déchets qui puisse participer à l'attractivité et au développement touristique et économique de notre territoire. Il s'agirait là d'un atout supplémentaire pour notre territoire qui cultiverait une image encore renforcée d'un espace protégé, valorisé et porteur d'avenir.

Évolution attendue des tonnages à collecter en 2022 :

- Malgré les efforts et la politique mise en place en matière de prévention et de sensibilisation des déchets qui est et sera développée nous devons anticiper les productions de déchets et les évolutions suivantes.
- Ces différents tonnages prennent en compte tout à la fois les éléments tendanciels, les efforts accomplis par la collectivité mais aussi les marges de sécurité permettant de construire rationnellement le budget.

Flux	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Attendu 2024
Reste -2.1 %	7997	7 409	7 250
Emballage+12.5%	1 121	1 136	1 265
Papier -7%	643	565	525
Verre +3%	1 936	1 873	1930
Cartons	680	670	670
Déchets verts	2875	2757	2 750
Gravats	2 892	2 861	2 850
Déchets divers	1 364	1 197	1 200

Flux	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Attendu 2024
Bois	774	740	720
Métaux	440	485	485
DEEE	331	338	350
Mobilier	1132	1 110	1130
Plâtres	318	330	320
DDS	75	82	80
Batteries	13	7	10

- Au regard des changements de comportements que nous souhaitons provoquer auprès de nos concitoyens notre attention devra être portée avec acuité sur deux flux particuliers afin d'apprécier les évolutions prévisibles et imaginer les modalités de collecte ou d'organisation afférentes.
- Il s'agit d'une part de la fraction d'emballages qui devrait subir une augmentation qualitative et quantitative à minima de l'ordre de 12.5 % en raison d'une part de la couverture des zones blanches, du renforcement du dispositif sur Uzès, la prise d'habitude de la collecte sélective et de la distribution de sacs, la prise en compte des flux touristiques,
- Des tonnages de reste qui devraient être impactés par la poursuite de la généralisation du compostage individuel (1000 composteurs soit 150 t) , de l'accroissement des tonnages d'emballages qui viennent se défalquer 130 t, la poursuite du retrait des bacs individuels de forte capacité et l'impact de la grille de dotation 20 t, un complément de captation des textiles d'environ 10 t, le contrôle de la conformité du contenu du bac de reste par nos équipes 50 t (0.66 %), enfin le reliquat de l'impact du camping de la Soubeyranne (janvier à juin 30 t)... soit un total minimum de 390 t de baisse attendue du tonnage (- 5.27 %). A l'inverse une remontée de la charge touristique et la sortie partielle de la crise économique +3.3 %. Soit une baisse de 140 t
- Enfin sujet de vigilance c'est les conséquences de la mise en place de la filière PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) qui pourrait entraîner des déplacements de flux importants des professionnels en cas d'acceptation de ces derniers sur les déchetteries publiques.

Gestion du contentieux d'Ecoval :

Pas d'évolutions par rapport à la situation de 2021. Pour rappel, en mars 2020 l'entreprise Ecoval 30 a déposé son bilan. Un contentieux est désormais engagé entre la maison mère d'Ecoval et SRE. Le litige porte tout à la fois sur le remboursement :

- Des dépenses engagées au titre du règlement de la TGAP des années antérieures et qui représente au 8 novembre 2019 un montant de 1 874 041 € soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 562 000 € (30 % de 1 874 041 €) sera désormais provisionnées intégralement par SRE.
- Mais aussi potentiellement sur le règlement de la valeur nette comptable (VNC) résiduelle des dépenses effectuées par Ecoval pour la réalisation des études, travaux et construction de l'unité de tri mécano-biologique de Beaucaire.
- Le montant de cette VNC est à ce jour estimé à 4 800 000 €. Soit pour le SICTOMU une dépense potentielle de 1 440 000 € (30 % de 4 800 000 €) pour laquelle un montant de 450 000 € à déjà été provisionné et 1 000 000 € sont inscrits chaque année au chapitre 68 sans que cette dépense soit réalisée.

Impact de l'évolution du montant de la TGAP :

TGAP en € HT par tonne	2014 2015 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir de 2025
Enfouissement installation autorisée avec valorisation du biogaz à + de 75%	20	23	24	24	25	37	45	52	59	65
Incinération avec valorisation énergétique de + de 65 %	4.08 4.11 4.13	5	5	6	6	11	12	13	14	15

Sont concernés par l'enfouissement les tonnages de reste (7 400 t), les refus de tri (300 t) et les déchets tout venant collectés en déchèteries (1400 t) ... soit désormais environ **9 100 tonnes** à l'année. Contre **10 730 t** en 2021 et 10 000 t en 2022

Impact de la TGAP en € par an	2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir de 2025
Montant de la TGAP par tonne	24	25	37	45	52	59	65
Coût estimé de la TGAP réel ou * sur la base des tonnages 2019	283 404	295 212	436 914	494 250	552 865*	696 701*	767 552*
Soit par foyer et par an en €	25	26	38	42.9	55*	61*	68*
Impact sur le taux de TEOM par rapport à l'exercice n-1		+ 0.029	+0.354	+ 0.13	+0.206*	+ 0.206*	+ 0.177*
Impact cumulé sur le taux de TEOM 2019 en pts de TEOM		+ 0.029	+ 0.381	+ 0.511	+ 0.823*	+ 1.029*	+ 1.206*

Impact de l'évolution des coûts de traitement et des efforts de valorisation :

A périmètre constant de tonnages et de tarifs à la tonne en ne faisant varier que l'évolution de la TGAP si nous basons sur l'exercice 2019 nous observons que l'augmentation du coût qui aurait dû être payée auprès de SRE représentait 800 000 euros supplémentaires (2 308 k€ en 2019 et 3 104 en 2022 et 3 198 483 €) soit près de 2 points de TEOM

D'où l'importance financière et plus encore environnementale de s'engager résolument sur le recyclage, la valorisation de nos déchets et/ou le traitement à la parcelle (compostage, réutilisation...)

Pour la seule année 2023 c'est une économie de près de 727 000 €, l'équivalent de **1.71 points de TEOM** que représentent les efforts de valorisations réalisés sur l'année. Mais représente aussi exactement l'excédent de fonctionnement de l'exercice.

Aujourd'hui, sur cette même base de coûts de traitement et à périmètre constant de production de déchets, les dépenses attendues et prévisionnelles sont donc de :

Périmètres constants Réf : tonnages 2019 Tarif sur la base de ceux de 2021	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 augt 7.24 % tonnes	2022	2023
Coûts théoriques de traitement SRE	1 709 257	1 797 596	1 858 122	1 981 984	1 933 290	2 056 630	2 308 348	2 752 353	2 966 889	3 103 911	3 198 483
Dont TGAP (estimation si enfouissement)	175 669	182 968	202 536	214 936	237670	248 003	283 404	295 212	436 914	494 250	614 042
Economies * réalisées par valorisation des déchets verts extraction du mobilier, textiles, verre,...	0	0	0	0	27 300	73 300	144 300	285 700	619 245*	728 135	786 156
Traitement réellement Acquitté à SRE	1 709 257	1 797 596	1 858 122	1 981 984	1 905 989	1983 006	2 060 345	2 467 353	2 347 644	2 375 775	2 412 327

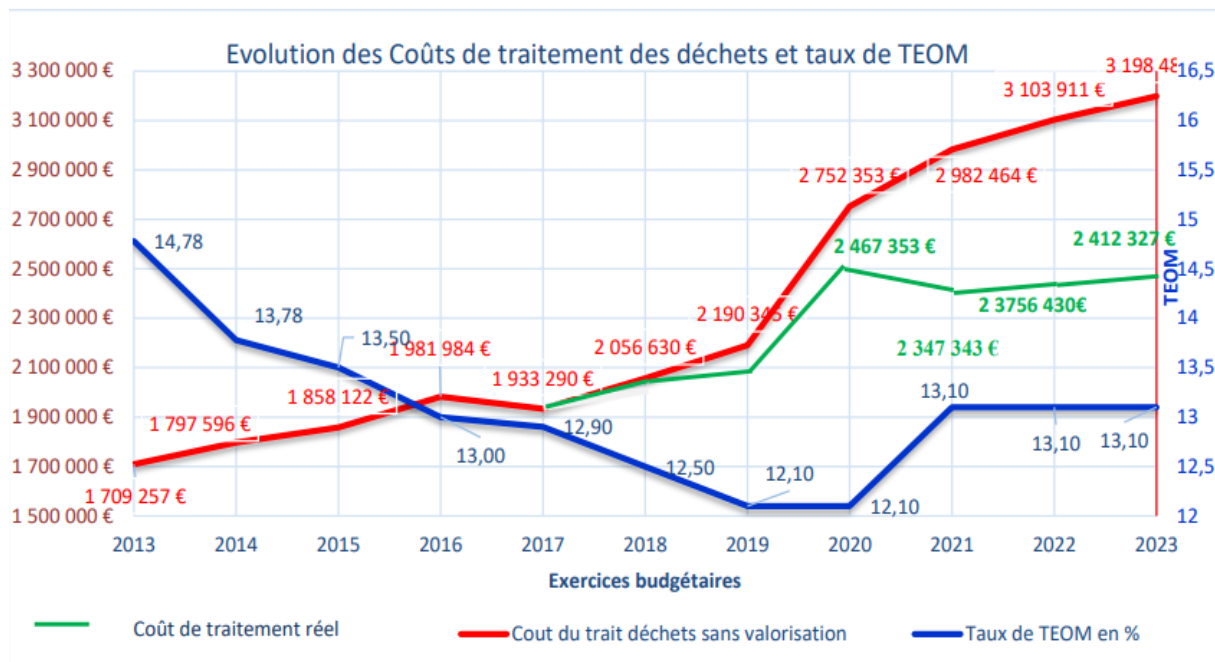
Ainsi par rapport aux tonnages produits en 2019 nous avons extrait en 2023 : 5 071 t de déchets comprenant (2350 t de déchets verts, 1100 t de mobilier, 877 tonnes de reste, 288 t de verre, 311 t d'emballages, 95 t de cartons, 40 t de fripes...).

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

71_DB-030-253001135-20240403-14_2024_04_



Impact de la mise en place de la gestion des biodéchets :

La gestion des biodéchets est désormais obligatoire depuis le 31 décembre 2023. Pour anticiper cette évolution réglementaire il a été produit à l'échelle du territoire une étude sur la faisabilité de la mise en place de la collecte sélective des biodéchets. Ont été analysées tout à la fois des solutions de collecte en porte-à-porte mais aussi des solutions de gestion chez l'habitant par mise en place de composteurs individuels ou collectifs.

Au regard du territoire rural du SICTOMU, le choix du tout compostage a été retenu. Il implique la mise en place de 13 000 composteurs individuels ainsi que de 195 sites de compostage partagé. Les éléments ayant conduit notre choix se sont appuyés tout à la fois sur le volet économique (moins de traitement, moins de collecte, moins de coûts de fonctionnement des équipements) que pour des raisons environnementales (salubrité publique, économie circulaire, modification des comportements) d'où l'espérance de changer les pratiques de nos concitoyens.

Pour piloter et conduire cette action un chargé de mission fermentescibles a été recruté (poste financé sur trois ans par l'ADEME).

Désormais un plan d'action se développe afin d'organiser sur chacune des 35 communes du SICTOMU la mise en place de référents communaux sur le compostage véritable relais et animateurs locaux sur le domaine. Parallèlement des efforts de sensibilisation ont été conduits auprès des établissements scolaires (école primaire, collège, lycée, établissement professionnel, afin d'engager l'ensemble de ces établissements sur la mise en place du compostage collectif et la valorisation des déchets.

Parallèlement ont été mis en place des partenariats avec les communautés de communes afin de permettre l'acquisition de ces composteurs par les administrés de façon gratuite en conditionnant cette mise à disposition à la participation d'une formation d'environ 45 min permettant d'acquérir les bases et les savoir-faire en la matière. Cette stratégie est désormais opérationnelle sur l'une de nos 2 communautés de communes à la communauté de commune du pays d'Uzès.

L'exercice 2023 a permis la distribution et la formation de 1000 composteurs individuels et le cofinancement des composteurs à parité sur le territoire de la communauté de communes du pays d'Uzès et le recrutement d'un second maître composteur dont le coût est estimé en année pleine à 35 000 €.

La dépense envisagée pour l'acquisition de ces matériels a été d'environ 90 000€ et fait l'objet d'un marché public réalisé en 2022. Concernant les recettes, il devrait être enregistré 45 000€ au titre de la vente de ces matériels auprès des usagers où de la participation de la CCPU à cette action. Ce qui a permis de réduire d'environ 150 tonnes les tonnages de reste collectés soit une économie directe de 27 000 € environ auquel il convient d'ajouter à peu près le même montant au titre des effets induits.

Aujourd'hui sur le **territoire 6200 composteurs individuels ont été distribués par le SICTOMU** depuis 2002 soit **un taux de couverture de près de 42.73 % des logements avec jardins**.
Le tonnage de bio-déchets détourné en 2023 est de 458 t selon les critères de l'ADEME (en prenant seulement en compte que les composteurs livrés par le SICTOMU au cours des 10 dernières années)

Impact de l'évolution des modalités de collecte des emballages :

Afin de faciliter la collecte sélective, et réduire les taux de refus observés, l'actuelle mandature a souhaitée organiser une collecte en porte-à-porte des emballages. Pour ce faire ont été distribués à la population des sacs transparents afin de permettre aux agents de collecte de pouvoir assurer une collecte rapide et performante tout en pouvant vérifier la conformité du contenu du sac.

Pour éviter que l'usage des sacs soit détourné mais surtout pour responsabiliser les utilisateurs les sacs sont identifiés et rattachés à un usager avec son adresse et son N° de téléphone. De ce fait le risque d'abandon des sacs non collectés est réduit, et même en cas de rassemblement des sacs de collecte en un point de regroupement il est facile d'observer les erreurs de tri, refuser le sac, remonter l'information par voie téléphonique au propriétaire et engager ainsi une boucle d'amélioration continue.

On peut féliciter les personnels de collecte qui jouent véritablement le jeu et n'hésitent pas à faire remonter à leur hiérarchie les situations de non-conformité afin qu'un appel soit réalisé à l'usager afin de corriger le tir.

La collecte en porte à porte des emballages représentant un coût nettement plus élevé du fait de la nécessité d'employer un nombre plus conséquent de personnels et de matériels pour la réaliser, il a été proposé que celle-ci soit réalisée en mono ripage de même que la collecte des ordures ménagères.

De fait les besoins en personnel nouveau devraient être inexistants et seules devraient être enregistrées les dépenses en fonctionnement des véhicules qu'il s'agisse de carburant ou de la maintenance des matériels et de fourniture des sacs de collecte pour un montant annuel d'environ 80 000€.

Ainsi devraient être consommés non pas 140 000 l de carburant comme chaque année mais de l'ordre de 200 000 l à l'issue du complet déploiement. Le second poste devant évoluer étant la dépense de maintenance qui devrait passer de 120 000€ à 175 000 € pour l'exercice 2024.

Dépenses complémentaires de personnel :

Pour accompagner cette évolution il est proposé d'accentuer les efforts sur le domaine administratif par le recrutement de deux agents.

Le premier au titre des moyens généraux avec le recrutement d'un responsable des ressources humaines et des finances. Agent qui, dans le cadre de la mission de son service, aura à terme à reprendre à son compte la redevance spéciale des différents professionnels et à moyen terme à la mise en place d'une redevance incitative devant conduire à la réduction significative des tonnages de déchets produits par nos concitoyens. Dans ce contexte les économies de traitement et de réduction des dépenses de collecte devraient compenser très largement le salaire ou les salaires des personnels administratifs qui seront recrutés.

Le second domaine de renforcement concerne la communication. Comme l'a été évoqué le Président, le SICTOMU s'engage résolument vers le changement des pratiques il s'agit donc non plus d'organiser la simple collecte mais aussi et surtout de réduire les tonnages de déchets produits par nos administrés. De fait un ensemble d'actions de sensibilisation ou de communication sont donc désormais nécessaires.

Les dépenses envisagées pour la constitution de ces 2 postes de cadre en année pleine est d'environ 40 000 € chacun.

S'agissant des autres personnels le traitement indiciaire des personnels ne devrait évoluer que dans le cadre des avancements de grade ou d'échelon selon les règles communes de la Fonction publique territoriale de même pour le régime indemnitaire des personnels. A ce titre **le SICTOMU a élaboré ses LDG** (ligne directrice de gestion).

Le temps de travail est désormais organisé sur une base annuelle de 1607 h pour l'ensemble des personnels techniques ou administratifs.

Recettes : Impact des efforts de valorisation sur le résultat de la TEOM :

Comme nous l'avons observé les efforts de valorisation qui ont été conduits au titre de l'exercice 2023 ont permis de réaliser une économie de traitement d'environ 786 000 € soit l'équivalent d'environ 1,80 point de TEOM.

La loi de finances 2024 annonce une réévaluation significative du nombre de bases à minima 3.9 %. La dépense nouvelle sera essentiellement liée à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluante et le financement en année pleine des personnels administratifs évoqués plus avant.

De fait il est proposé **de ne pas modifier le taux de la TEOM** au titre du présent exercice mais d'accroître les recettes des prestations conduites au titre des différentes redevances qu'il s'agisse des professionnels au titre de la collecte des ordures ménagères ou des accès en déchetterie dans les mêmes proportions que l'évolution du nombre de bases soit de 3.9 %.

L'ensemble de ces recettes nouvelles devant tout à la fois couvrir l'augmentation des coûts de traitement (évolution de la TGAP et des coûts de traitement) mais aussi conduire à un alignement des redevances des campings et de la redevance professionnelle comme annoncée au cours des deux dernières années.

Il sera sans doute aussi proposé l'augmentation de la tarification en fonction de la fréquence de collecte des établissements afin de les caler à la réalité du service rendu. Ainsi devrait être proposée dans le cadre du budget 2025 une majoration en cas de double collecte et une seconde majoration en cas de 3 collectes par semaine.

Besoin de financement :

Le dernier budget qui par son résultat de clôture de la section de fonctionnement permettait d'obtenir une capacité d'investissement suffisante (1.5 M€) est le budget 2018. Celui-ci avec ses 674 172 € d'excédent de fonctionnement son FCTVA de 170 000 € et sa dotation aux amortissements 545 700 € permettait de se rapprocher des 1 300 000 € de besoins d'investissements annuels.

Au titre de l'exercice 2023, l'excédent de fonctionnement a été de 590 000 €, le FCTVA de 145 000 € enfin sa dotation aux amortissements de 690 000 € soit un total de 1 425 000 €.

Nous avons décrit en page 22 la décomposition récurrente du besoin de financement annuel du SICTOMU afin de permettre la maintenance et le renouvellement des équipements hors nouvelle opération. **Le montant calculé est de 1.6 M€/an.**

Aujourd'hui le SICTOMU dispose de réserves financières conséquentes puisque son excédent cumulé s'élève à hauteur de 4 803 253.48 euros. Cela s'explique tout à la fois par la nécessité de maintenir une réserve nécessaire au cas d'appel à cotisation de la part de SRE pour régler le litige Ecoval30.

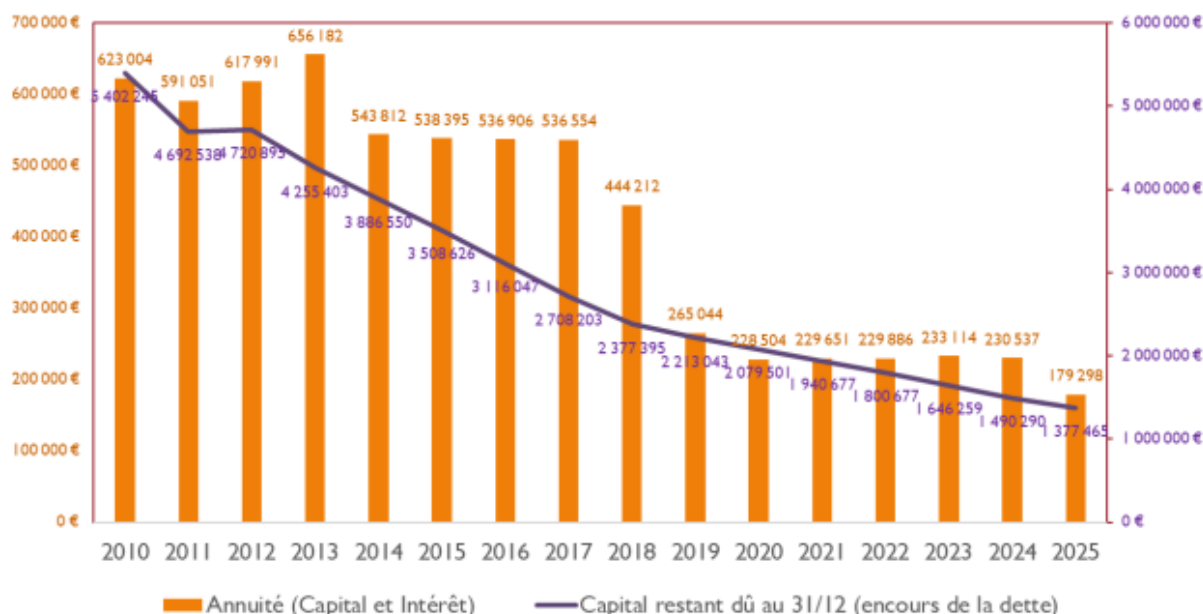
Ces ressources doivent permettre aussi, la construction d'équipements structurants telle que l'extension de la déchetterie de Fournès, actuellement en cours, et du centre de valorisation des déchets (à l'étude) devant remplacer à moyen terme la déchetterie d'Uzès.

Recours à l'emprunt :

A ce jour et depuis de nombreuses années le SICTOMU réalise l'intégralité de ses dépenses d'investissement qu'il s'agisse de la construction de ses équipements structurants de l'acquisition de ses matériels roulants ou de son mobilier urbain sans recours à l'emprunt.

De fait les charges financières se réduisent de façon très importante et il ne représente plus qu'une dépense de 83 087.18 € de charges financières au titre des intérêts d'emprunt et 150 026.96 € au titre du remboursement du capital soit 233 114.14 €. Ce qui rapporté au budget du Syndicat 13 M€ est une charge assez modeste.

Encours de la dette et annuités d'emprunt (capital et intérêt)



Stratégie de prévention et d'optimisation du service

Au regard de l'évolution des coûts de traitement des déchets et de la hausse attendue des taxes additionnelles, pour rendre supportable le coût de gestion des déchets il convient désormais de développer nos actions en matière de prévention, de sensibilisation et d'aide aux communes.

L'objectif attendu est de compenser par la réduction progressive des tonnages de déchets produits sur le territoire la hausse progressive de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et **d'inscrire désormais le SICTOMU sur une trajectoire d'excellence environnementale.**

Pour se faire et en prolongement des efforts de modernisation des équipements et de rationalisation de la collecte engagée, un ensemble d'actions de prévention sera conduit et se développera au cours des prochains mois, prochaines années autour des thématiques principales suivantes :

1- Réduction des flux de déchets par le changement des pratiques

Réduire significativement les tonnages de déchets **par une communication active et ciblée**

- Inscire notre territoire comme **un territoire d'excellence.**
- Utiliser cette image d'excellence pour valoriser nos communes, tout autant que le geste de tri,
- Faire de nos délégués, de nos maires, de nos élus, des services urbanisme et des agents techniques des communes des relais locaux impliqués et efficaces,
- Faire en sorte que dans chaque bulletin municipal la question du déchet et des incivilités soit exposée,
- Communiquer mensuellement dans la presse locale pour rendre naturelles et attractives les actions,
- Montrer que la production de déchets n'est pas une fatalité / Exemplarité du quotidien,
- Promouvoir l'engagement citoyen au profit de la collectivité,
- Sensibiliser les scolaires par des programmes pédagogiques, des visites de sites ou des actions de terrain,
- Développer une communication active et ciblée auprès des professionnels et notamment des restaurateurs,
- Engager avec les offices de tourisme des actions d'informations auprès des gîtes et des campings,
- Rendre régulier et récurrent l'usage de notre site internet,
- Faire de notre site un outil opérationnel et pratique, facilement consultable,
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par la modification des comportements et des habitudes**

- Passer dans les communes d'une logique de propreté à une logique d'éco-citoyenneté,
- Développer dans le quotidien des enfants et scolaires le geste de tri/valorisation dans toutes les écoles,
- Inscrire l'ensemble de nos établissements scolaires dans une démarche d'excellence,
- S'appuyer sur les délégués pour animer à minima deux fois par an dans chaque commune des actions de terrain (distribution de compost, nettoyage des chemins, collecte des arbres de Noël...),
- Mettre en réseau les acteurs et associations Eco-citoyennes pour créer des synergies et valoriser les démarches,
- Rendre responsables les acteurs et lutter contre les incivilités par la répression et l'information des condamnations,
- Développer à l'échelle du SICTOMU la vidéo surveillance des sites afin de participer à la responsabilisation de tous,
- Faire qu'à l'occasion de chaque événement festif ou manifestation la collecte sélective et le tri soient effectués.
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **grâce à l'investissement de nos agents**

- Engager une sensibilisation forte de nos agents par des formations et une sensibilisation active à l'environnement,
- Les rendre acteurs par un travail de vigilance, de contrôle et d'accompagnement des usagers,
- Développer la qualité du geste de tri par un rôle de contrôle de la conformité des déchets,
- Systématiser le suivi des sacs de collecte des emballages par les personnels de collecte,
- Vérifier la conformité du contenu des bacs de reste et refuser la dépose des flux d'emballages ou des objets et matériaux devant rejoindre les déchèteries,
- Rendre automatique l'appel téléphonique des usagers dont les sacs/bacs de collecte sont non conformes
- Poursuivre la démarche d'accompagnement des usagers au sein des déchetteries,
- Développer les actions de communication de sensibilisation ou de formation,
- Fixer des buts et objectifs de réduction,
- Poursuivre le développement de PIPCS (primes sur performances)
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par la fiscalité**

- Étudier la mise place d'une tarification incitative afin de responsabiliser les producteurs,
- Rechercher la meilleure solution entre redevance incitative et TEOM incitative,
- Examiner les meilleures conditions d'évaluation des déchets générés (poids, volumes, levées solution mixte...),
- Réfléchir à la progressivité de l'action et sa montée en puissance,
- Établir ou non un forfait minimal incompressible,
- Réduire ou non la fréquence de collecte en dehors de la période estivale,
- Évoquer dès à présent ce principe afin d'engager des comportements plus vertueux et faciliter l'acceptabilité des changements à venir,
- Adapter la redevance des campings afin d'harmoniser le tarif au litre avec les autres professionnels,
- Faire payer les passages supplémentaires de collecte en plus du forfait de base,
- Faire évoluer la tarification des volumes et tonnages collectés en déchèterie,
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par le développement du compostage**

- Mettre en place un réseau de maîtres composteurs ou de référents dans les villages,
- Faire de nos gardiens de déchèteries et des agents de l'équipe 7 des personnels « ressource »,
- Adhérer au réseau compost Occitanie afin de permettre à chacun de nos relais de développer leurs compétences
- Faire vivre ce réseau par la gestion d'événements et de rencontres,
- S'appuyer sur les maraîchers locaux et la vente à la ferme pour promouvoir le compostage,
- Développer le compostage individuel dans nos communes et le lombricompostage en ville,
- Mettre en place dans les communes et écoles qui le désirent des équipements collectifs,
- Idem auprès des entreprises et administrations (Haribo, hôpital...),
- Réaliser des animations au sein des déchèteries lors de journées de distribution de compost,
- Réaliser des actions de sensibilisations récurrentes sur les marchés et petits marchés nocturnes
- Développer les outils de communication exploitables (exposition, mallette pédagogique, jeux...)

- Utiliser la fonction communication de SRE pour étoffer la documentation technique et fournir des articles clefs en main,
- S'appuyer sur les associations locales pour relayer l'information sur les marchés,
- Voir pour mettre en place une unité pédagogique de gestion des fermentescibles sur le site de Vallabrix ou d'Argilliers.
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par la promotion du recyclage et la réutilisation**

- Développer les projets locaux de Recyclerie,
- Encourager les démarches de mise en place de marchés solidaires,
- Elargir notre partenariat avec les associations locales CSI,
- Faciliter la collecte des objets réutilisables sur nos déchèteries,
- Promouvoir dans nos outils de communication un message ciblé sur la réutilisation,
- Encourager les associations mais aussi les filières pros à s'organiser,
- Organiser avec SRE une fête du recyclage réutilisation chaque année,
- Créer un défi sur ce thème avec les écoles.
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par la modification des outils de pré-collecte**

- Faciliter la connaissance du tri par la mise en place d'affiches ou de magnets dans les cuisines et resserres, de calendriers de collecte,
- Distribuer des sacs de pré-collecte afin de faciliter le tri, le stockage temporaire et le transport des emballages à la maison,
- Adosser une logique de proximité pour faciliter la collecte sélective,
- Réduire la taille des conteneurs de collecte afin d'éviter l'effet aspirateur à déchets,
- Retirer d'office l'ensemble des bacs de collecte de 360 litres attribués aux ménages et fournir les matériels correspondants à la nouvelle grille de dotation,
- Puis organiser la même opération sur les 240 sur les exercices 2024 et 2025.
- Définir un volume théorique par habitant afin de contrôler les productions de déchets dans l'habitat vertical,
- Organiser des suivis de collecte afin de ne collecter que ce qui doit l'être,
- Exploiter les capacités de suivi des levées de bacs pour identifier les abus et mettre en place les actions correctives ou sanctions (refus de collecte),
- Assurer un contrôle de gestion sur le suivi des défauts de collecte,
- Mettre en place une prime de performance pour encourager l'évolution des pratiques et des mentalités,
- ...

2- Développer le tri

Augmenter significativement le tri **par la suppression des zones blanches**

- Intégrer à tout projet d'aménagement ou de lotissement une réelle prise en compte du tri,
- Développer la collecte en porte à porte des emballages avec suivi de la qualité par les agents,
- Examiner avec les maires concernés comment effacer les zones blanches du territoire,
- Communiquer sur les taux de collecte de chaque commune,
- Interdire la mise en place ou le remplacement de colonnes de collecte du seul RESTE,
- Sensibiliser les professionnels et notamment les restaurateurs sur leurs obligations,
- Réduire la fréquence de collecte de reste des professionnels de la place aux herbes pour les engager au tri,
- Réduire la taille des avaloirs afin de limiter l'absence de tri et ainsi impliquer les professionnels,
- ...

Augmenter significativement le tri par **le renforcement et l'adaptation des équipements**

- Adosser autant que faire se peut la collecte sélective avec celle du RESTE afin que le geste de tri soit le plus simple et naturel possible,
- Examiner avec les professionnels concernés les moyens de mise en place du tri dans leurs établissements,
- Réserver aux professionnels l'usage de bacs individuels ou de colonnes enterrées avec trappes gros volumes mais avec enregistrement et facturation des apports, tout en maintenant pour l'instant et sous réserve de la qualité du tri la gratuité de la collecte sélective pour les professionnels,
- Réduire voire **éradiquer les bacs de regroupements**,
- Passer sur des corbeilles ou colonnes multi flux sur les zones touristiques,

- Le cas échéant mettre auprès des services techniques des colonnes de tri afin que les équipes de nettoyage puissent effectuer du tri/valorisation,
- Renforcer le maillage et adaptation aux périodes estivales
- ...

3- Valoriser les déchets le plus en amont possible dans le cadre de projets de performance environnementale

- Accompagner la démarche de mise en place de Recycleries sur le territoire,
- Développer la non-production de déchets par des logiques de prévention ou de réutilisation dans les services communaux (aide au financement de broyeurs, usage du paillage, du mulching,...)
- Amplifier la valorisation des déchets verts avec pour objectif à atteindre : 2400 T en 2024
- Poursuivre le partenariat scientifique avec les carrières/universités
- Valoriser les branches et refus de dégrillage des déchets verts sous forme de pellet par mise en place de partenariats,
- Rechercher une solution de valorisation des cartons plus éco-responsable
- Développer la collecte des textiles 100 T en 2019, 120 T en 2021, 130 T en 2022, 143 t en 2023.
- Accompagner la motivation des personnels de déchèteries en valorisant l'augmentation de la performance de tri et la réduction du flux de tout venant.
- ...

4- Apporter un service complémentaire aux communes

- Mise en place d'un espace de ressources partagées d'articles thématiques sur les déchets, le tri, la valorisation... afin de faciliter la communication communale,
- Mise en place d'un réseau de ressources techniques afin de permettre la montée en compétence des délégués et référents notamment sur le compostage (réseau compost Occitanie, Amorce, ...)
- Financement ou aide à la formation des référents communaux maitres composteurs,
- Sensibilisation des scolaires par réalisation et prêt d'expositions itinérantes sur le tri/valorisation,
- Intervention dans les écoles pour sensibiliser les enfants aux gestes de tri,
- Possible participation financière aux visites de sites d'unité de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets par les scolaires,
- Fourniture d'un kit composteur collectif pour les écoles, collèges ou mairies souhaitant développer cette action,
- Accompagner le réseau scolaire pour la mise en place de challenges sur des thématiques de tri et/ou valorisation,
- Mise en lien des acteurs et référents locaux ainsi que les associations Eco-citoyennes pour créer des synergies et valoriser les démarches,
- Développement des kits « nouvel arrivant » et mise en place de synergies avec le réseau d'offices de tourisme,
- Aide au financement de caméras vidéo rattachées aux PAV dans le cadre de la lutte contre les incivilités,
- Par dépôts de plainte systématiques en cas de déversement d'indésirables dans les colonnes de tri aériennes ou enterrées
- Aide au financement de broyeurs communaux
- Aide au financement des travaux de génie civil des communes pour l'implantation de colonnes enterrées ou semi-enterrées,
- Soutien à la filière équestre et au développement touristique par financement de la collecte hippomobile du verre sur Uzès,
- Aide logistique aux opérations de nettoyage de la garrigue ou Gardon propre,
- Soutien aux communes lors d'opérations exceptionnelles de services aux usagers,
- Conventionnement avec l'association d'un pas vert sur le nettoyage des bords de chaussée,
- Soutien d'associations locales Eco-citoyennes (ARRU, Luluzed, ...),
-

Actions complémentaires

1- Professionnaliser les équipes et améliorer l'outil de production.

- Moderniser l'outil de production,
- Réorganiser les tournées des collectes,
- Poursuivre la montée en compétence des agents,
- Rechercher l'optimisation des services.

2- Améliorer l'image et l'attractivité du SICTOMU.

- Par l'amélioration de l'image développée par les équipes du SICTOMU,
- Par une amélioration de la qualité de service,
- Par une réelle attention à nos impacts environnementaux,
- Par un service de proximité dédié aux communes,
- Par un effort de communication soutenu.

3- Maintenir la démarche de rigueur budgétaire

- Par la poursuite de la politique de rationalisation de la dépense,
- Par la mise en place de primes de performances,
- Par la sécurisation des recettes.

Bilan de l'exercice 2023 et résultat définitif

Résultat de clôture

Les résultats de l'exercice 2023 :

- Section d'investissement	+ 1 004 430.44 €
- Section de fonctionnement	+ 589 579.60 €
- Total	+ 1 594 010.04 €

Compte tenu des résultats reportés, l'exercice 2023 a été clôturé
Et les résultats cumulés sont :

Résultat de la section de fonctionnement :	2 589 579.60 €
Résultat de la section d'investissement :	2 715 172.68 €
Résultat de clôture de l'exercice :	5 304 752.28 €

Restes à réaliser

Dépenses d'Investissement :	506 248.80 €
Recettes d'Investissement :	4 750.00 €
Total	501 498.80 €

Résultat définitif

De la section de Fonctionnement :	2 589 579. 60 €
De la section d'Investissement :	2 213 673. 88 €
Cumulé :	4 803 253. 48 €

Nb : Pour faire face au risque de règlement de la Valeur nette comptable Ecoval, une somme de 1 M€ doit être mise en réserve.